



**Rapport provisoire du Comité sénatorial permanent
des langues officielles**

L'honorable René Cormier, président
L'honorable Rose-May Poirier, vice-présidente

LA **MODERNISATION**
DE LA **LOI SUR LES**
LANGUES OFFICIELLES

— *la perspective* —
des jeunes Canadiens



FÉVRIER 2018

Pour plus d'information, prière de communiquer avec nous :

par courriel : OLLO@sen.parl.gc.ca

sans frais : 1-800-267-7362

par la poste : Comité sénatorial permanent des langues officielles

Le Sénat du Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :

sencanada.ca/ollo

This report is also available in English



SÉNAT | SENATE
CANADA

Table des matières

MEMBRES DU COMITÉ	i
ORDRE DE RENVOI	ii
ACRONYMES	iii
LEXIQUE	iv
PRÉFACE	vi
FAITS SAILLANTS DU RAPPORT	vii
INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : CE QUE LES JEUNES ONT DIT...	5
LA DUALITÉ LINGUISTIQUE : UNE FIERTÉ	6
L'identité et le sentiment d'appartenance des jeunes : un récit des expériences variées.....	6
Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec	6
Les jeunes d'expression anglaise du Québec.....	7
Les jeunes francophiles à l'extérieur du Québec et les immigrants	7
La vitalité des communautés : une priorité	8
La promotion des deux langues officielles : un avantage	8
LE BILINGUISME ET LA MAÎTRISE DES DEUX LANGUES OFFICIELLES : LES DÉFIS ET MOTIVATIONS	10
La base : vivre la langue et vivre la culture.....	10
Participer à des événements culturels.....	10
Bâtir des espaces communautaires pour célébrer l'appartenance aux deux langues officielles	11
Multiplier les programmes d'échanges	11
Vivre des expériences authentiques	12
Un principe clé : l'accès à un véritable continuum d'éducation en français.....	13
Recevoir une éducation dans la langue de son choix dès le plus jeune âge.....	13
Offrir l'enseignement des deux langues officielles au plus grand nombre possible de Canadiens	14
Augmenter les occasions d'apprentissage du français au postsecondaire.....	17
La prochaine étape : utiliser les compétences linguistiques au travail.....	19
LA NORMALISATION DES DEUX LANGUES OFFICIELLES : UN IDÉAL	23
Le souhait : réduire l'insécurité linguistique	23
L'objectif : augmenter la sécurité identitaire	24
Le rêve pour le Canada : un quotidien où l'utilisation active des langues officielles est la norme	24

LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES DU PAYS : LES PONTS À BÂTIR	27
Les liens entre les minorités et la majorité	27
La célébration de la francophonie au Canada	28
CHAPITRE 2 : LES PROPOSITIONS POUR MODERNISER LA LOI	31
REVOIR L'OFFRE DE SERVICES AU PUBLIC	32
Des services de qualité égale : partout et en tout temps.....	32
Une définition inclusive de qui est francophone.....	33
RENFORCER L'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE	34
Des secteurs de développement à privilégier	34
L'éducation : de la petite enfance jusqu'au postsecondaire	34
Le développement économique et l'employabilité.....	35
Le lien entre la langue et la culture.....	35
Le développement des capacités et la philosophie du par et pour les jeunes	35
L'intégration des nouveaux arrivants dans les communautés.....	35
Les espaces communautaires.....	36
ASSURER UNE PROMOTION ACTIVE DES DEUX LANGUES OFFICIELLES	36
L'apprentissage des deux langues officielles : partout et pour tous.....	36
Promouvoir la fierté de la langue et la diversité des expressions.....	37
Définir des compétences linguistiques communes	37
RAFFERMIR LES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI	38
Une collaboration accrue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux	38
Des mécanismes de supervision et de reddition de compte plus solides	38
Une révision périodique de la <i>Loi</i>	38
EXPLOITER LE POTENTIEL DU CONTENU NUMÉRIQUE	39
Du contenu <i>par</i> et <i>pour</i> les jeunes.....	39
Élargir la portée du message à tous les Canadiens	39
RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DES JEUNES POUR MODERNISER LA LOI	41
CONCLUSION	43
ANNEXE A - TÉMOINS	i
ANNEXE B - VISITES ET RENCONTRES INFORMELLES	iii
ANNEXE C - TABLE RONDE AVEC LA FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE	v
ANNEXE D - MÉMOIRES, PRÉSENTATIONS ET AUTRES DOCUMENTS	vi
ANNEXE E - NOTES	vii

Membres du Comité



*L'honorable René Cormier,
président**



*L'honorable Rose-May Poirier,
vice-présidente**



*L'honorable
Claudette Tardif*
a pris sa retraite
le 2 février 2018.
Nous la remercions
pour sa contribution
remarquable à
cette étude.*

LES HONORABLES SÉNATEURS :



*Mobina S.B.
Jaffer*



*Raymonde
Gagné*



*Ghislain
Maltais*



*Paul E.
McIntyre*



*Marie-Françoise
Mégie*



*Lucie
Moncion*



*Larry W.
Smith*

**membres du Sous-comité du programme et de la procédure*

MEMBRES D'OFFICE DU COMITÉ :

Les honorables sénateurs :

Peter Harder, C.P. (ou Diane Bellemare ou Grant Mitchell)

Larry W. Smith (ou Yonah Martin)

Yen Pau Woo (ou Raymonde St-Germain)

Joseph A. Day (ou Terry M. Mercer)

AUTRES SÉNATEURS AYANT PARTICIPÉ, DE TEMPS À AUTRE, AUX TRAVAUX :

Les honorables sénateurs Lynn Beyak, Patricia Bovey, Jean-Guy Dagenais, Joan Fraser et Percy Mockler

MEMBRES DU PERSONNEL :

Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement

François Michaud, greffier de comité, Direction des comités

Maxime Fortin, greffière de comité, Direction des comités

Tracy Amendola, adjointe administrative, Direction des comités

Annie Trudel, adjointe administrative, Direction des comités

Marcy Galipeau, chef, activités de rayonnement et comités, Direction des Communications

Josiane St-Amour, designer graphique (publications), Direction des Communications



Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 6 avril 2017 :

L'honorable sénatrice Tardif propose, appuyée par l'honorable sénatrice Jaffer,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Étant donné que cette loi aura 50 ans en 2019 et qu'elle affecte différents segments de la population canadienne, que le comité soit autorisé à :

- a. Examiner, pour en faire rapport, la perspective de la jeunesse canadienne au sujet de la promotion des deux langues officielles, la relation identitaire qui en découle avec ces langues et leurs cultures respectives, les motivations à apprendre l'autre langue officielle, les perspectives d'emploi et d'avenir pour les jeunes bilingues et les mesures à prendre pour renforcer l'appui du gouvernement fédéral à la dualité linguistique;
- b. Identifier les préoccupations des communautés de langue officielle en situation minoritaire – et de leurs organismes sectoriels (p. ex. santé, éducation, culture, immigration, etc.) – à l'égard de l'application de la *Loi sur les langues officielles* et des mesures à prendre pour favoriser leur épanouissement et appuyer leur développement;
- c. Examiner, pour en faire rapport, la perspective d'acteurs qui ont vécu l'évolution de la *Loi sur les langues officielles* depuis son adoption, il y a 50 ans, avec un accent particulier sur ses réussites, ses faiblesses, de même que les mesures à prendre pour l'améliorer;
- d. Identifier les enjeux propres à l'administration de la justice dans les deux langues officielles, les possibles lacunes de la *Loi sur les langues officielles* à cet égard, et les mesures à prendre pour assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada;
- e. Identifier les enjeux propres aux pouvoirs et aux obligations des institutions fédérales à l'égard de l'application de la *Loi sur les langues officielles* – en particulier le rôle des ministères responsables (p. ex. Patrimoine canadien, Secrétariat du Conseil du Trésor, ministère de la Justice, Commission de la fonction publique du Canada) et du Commissariat aux langues officielles – et les mesures à prendre pour assurer l'égalité des deux langues officielles dans les institutions visées par la *Loi*;

Que le comité présente des rapports provisoires sur les thèmes mentionnés ci-dessus, qu'il présente son rapport final au Sénat au plus tard le 30 juin 2019, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Charles Robert



Acronymes

CPF	<i>Canadian Parents for French</i>
FJCF	Fédération de la jeunesse canadienne-française
FJFNB	Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick
FJTNL	Franco-Jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador
ICRML	Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard
JAFLIPE	Jeunesse Acadienne et Francophone de l'Île-du-Prince-Édouard
OLLO	Comité sénatorial permanent des langues officielles
QCGN	<i>Quebec Community Groups Network</i>
QHS	<i>Quebec High School</i>
RDÉE	Réseau de développement économique et d'employabilité
SNA	Société Nationale de l'Acadie
YES	<i>Youth Employment Services</i>



Lexique

BILINGUISME

Au Canada, le bilinguisme comporte deux dimensions. Le **bilinguisme individuel**, qui réfère à la capacité d'une personne de s'exprimer et de maîtriser le français et l'anglais. Et le **bilinguisme institutionnel**, qui s'entend de la capacité du gouvernement du Canada et de ses institutions de communiquer avec le public dans les deux langues officielles.

CONSTRUCTION IDENTITAIRE

Processus dynamique au cours duquel une personne se définit et se reconnaît par sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir dans la société. Dans le contexte des communautés de langue officielle en situation minoritaire, la construction identitaire comporte une dimension à la fois éducative, linguistique et culturelle. La langue et la culture qui l'accompagne sont des façons d'exprimer qui l'on est.

CONTINUUM

Dans le contexte des communautés francophones en situation minoritaire, le continuum consiste à offrir un ensemble de conditions selon lesquelles une communauté peut se développer et s'épanouir de façon continue. Le **continuum en éducation** consiste à offrir une éducation en français, de la petite enfance jusqu'au postsecondaire. Le **continuum de services** consiste à offrir une gamme de services en français, dans divers secteurs de développement et par différents paliers de gouvernement, pour assurer la prise en charge d'une communauté par elle-même.

EXOgamie

Réfère aux couples où les conjoints n'appartiennent pas au même groupe linguistique et où un seul des deux conjoints est francophone.

DUALITÉ LINGUISTIQUE

La dualité linguistique réfère à la présence de deux groupes linguistiques majoritaires, les Canadiens d'expression française et les Canadiens d'expression anglaise, qui coexistent dans un pays où des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire sont réparties sur tout le territoire. Ce principe est au cœur de l'identité canadienne et reconnaît les communautés de langue officielle en situation minoritaire comme faisant partie intégrante du contrat social du Canada. La dualité linguistique constitue une valeur fondamentale tant sur les plans social, culturel qu'économique pour l'ensemble des Canadiens.

ÉGALITÉ RÉELLE

Principe reconnu par la Cour suprême du Canada dans *Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince-Édouard* et dans *DesRochers c. Canada (Industrie)*, qui constitue la norme en droit canadien. L'égalité réelle suppose que les minorités de langue officielle peuvent être traitées différemment, si nécessaire, suivant leur situation et leurs besoins particuliers, afin de leur assurer un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité linguistique ou de recevoir des services de qualité égale à ceux offerts à la majorité linguistique.

EXPÉRIENCES AUTHENTIQUES

Activités qui permettent l'utilisation d'une langue dans un contexte autre que le simple milieu scolaire, en s'immergeant dans l'histoire et la culture d'une autre communauté linguistique, en entrant en contact avec elle et en participant à des activités dans sa langue.

FRANCOPHILE

Règle générale, la population francophile regroupe celle dont la langue maternelle est une langue autre que le français, mais qui a une connaissance ou une capacité de soutenir une conversation dans cette langue ou qui démontre un attachement envers celle-ci et la culture qui l'accompagne.

INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE

Un jeune vivant en milieu minoritaire peut se sentir mal à l'aise de s'exprimer ou de s'épanouir culturellement dans la langue de son choix. Ce sentiment peut avoir diverses origines : un manque de confiance en ses capacités linguistiques, une maîtrise désuète de cette langue, réelle ou perçue de la part de ses pairs, ou encore un manque de légitimité de l'usage de cette langue dans la communauté qui l'entoure.

LANGUES OFFICIELLES

La *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les langues officielles* définissent le français et l'anglais comme les langues officielles du Canada.

PAR ET POUR

Prise en charge d'une communauté par elle-même dans une optique de développement pour elle-même. Cela suppose une participation active et un engagement continu de la communauté, de la conception jusqu'à la réalisation d'un projet, d'une activité ou d'un programme.

PARTIE IV

La partie IV de la *Loi sur les langues officielles* porte sur les communications avec le public et de la prestation des services. Elle énonce que le public a le droit, dans certaines circonstances, de communiquer avec les institutions fédérales (et leurs bureaux) et d'en recevoir les services dans l'une ou l'autre langue officielle. Des conditions sont aussi prévues pour les services offerts aux voyageurs. Adopté en 1991, le *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* encadre l'application de la partie IV et définit les circonstances selon lesquelles le public et le public voyageur peuvent recevoir des services ou communiquer avec les institutions fédérales dans la langue de leur choix.

PARTIE VII

La partie VII de la *Loi sur les langues officielles* porte sur la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. Elle comporte deux engagements. Le premier touche à l'épanouissement et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le second vise la pleine reconnaissance de l'usage du français et de l'anglais.

PARTIE IX

La partie IX de la *Loi sur les langues officielles* définit le mandat et les pouvoirs accordés au commissaire aux langues officielles, notamment ceux liés aux plaintes et aux enquêtes.

SÉCURITÉ IDENTITAIRE

Conditions favorables permettant à un membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire de se sentir à l'aise dans un environnement où il peut recevoir une éducation de qualité, s'engager dans sa communauté, s'exprimer et s'épanouir culturellement dans la langue de son choix.



Préface

Les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles ont entrepris au printemps 2017 une étude sur la modernisation d'une loi bientôt vieille de 50 ans. La *Loi sur les langues officielles* (« Loi »), d'abord adoptée en 1969, a subi une refonte majeure en 1988, puis une autre moins substantielle en 2005. Il y a un peu plus d'un an, le gouvernement fédéral s'est engagé à revoir le seul règlement qui encadre l'application de la partie IV, au sujet des communications avec le public et de la prestation des services.

Rares sont ceux qui ont poussé la réflexion plus loin en vue d'actualiser la *Loi*. C'est pourquoi notre comité a décidé d'entreprendre des consultations auprès de cinq segments de la population canadienne, afin de voir si les changements survenus sur les plans social, démographique, juridique ou technologique justifient une révision d'envergure de la *Loi*. Peu de temps après le lancement de nos travaux, la commissaire aux langues officielles par intérim s'est engagée dans un processus de réflexion à cet égard. Elle a fait de la modernisation de la *Loi* la seule recommandation de son *Rapport annuel 2016-2017*.

Le premier segment que notre comité a choisi de consulter est celui de la jeunesse. Elle offre de nouvelles perspectives, surtout dans un contexte où il est question de modernisation. Si l'on se fie aux pratiques actuelles, les jeunes sont souvent écartés de la planification et des discussions portant sur l'élaboration des programmes du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Pourtant, ils souhaitent participer à la discussion. Les jeunes ont vu d'un bon œil le fait de participer à notre consultation sur la modernisation de la *Loi*.

Notre comité a cherché à rejoindre ce segment de la population autrement. Au cours de nos travaux, nous avons cherché à nous adresser aux jeunes par des moyens plus innovateurs, moins formels, en les engageant dans la discussion dans un format qui leur convient. Nous avons organisé avec eux une table ronde diffusée en direct sur Facebook. Nous leur avons présenté la *Loi* en utilisant les infographies, les présentations interactives et les médias sociaux. Bref, nous les avons rejoint là où ils sont pour susciter leur intérêt et leur participation.

Nous présentons dans ce premier rapport provisoire la perspective de la jeunesse canadienne. Notre étude, qui prendra fin en 2019 avec le dépôt d'un rapport final, contiendra une série de recommandations à l'intention du gouvernement fédéral, dont celles des jeunes qui nous ont si généreusement partagé leurs réflexions. Nous souhaitons les remercier chaleureusement de leur apport à cet important exercice.

En terminant, nous désirons transmettre nos plus sincères remerciements à la présidente sortante, l'honorable Claudette Tardif, pour sa contribution remarquable à cette étude et le climat positif de travail qu'elle a maintenu auprès de ses collègues tout au long de son mandat à la présidence.



Le président,
L'honorable René Cormier



La vice-présidente,
L'honorable Rose-May Poirier

Faits saillants du rapport

La *Loi sur les langues officielles* vise notamment à appuyer le développement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire du Canada et la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Pour qu'elle ait le plus grand impact possible, la *Loi* doit évoluer au même rythme que la société, la technologie et le contexte juridique. Or, la dernière réforme majeure de la *Loi* remonte à 1988, alors que l'immigration et les plateformes en ligne, entre autres, jouaient un rôle beaucoup moins important qu'aujourd'hui.

Le Comité sénatorial des langues officielles a entrepris une étude ambitieuse qui comporte cinq volets sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Les sénateurs ont décidé d'amorcer leurs consultations auprès des Canadiens en commençant avec les jeunes. Grâce à leur leadership et créativité, et dans la mesure où le gouvernement canadien soutient leur engagement, les jeunes contribueront avec détermination à assurer l'avenir des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

À la lumière des commentaires recueillis auprès de ce segment de la société, les sénateurs ont toutes les raisons d'être optimistes. Durant les audiences publiques et les tables rondes avec des jeunes âgés de 14 à 25 ans, les membres du Comité sénatorial ont été ravis de constater la détermination évidente des jeunes témoins à appuyer et à respecter les valeurs du bilinguisme et de la dualité linguistique.

Cela étant dit, leur dynamisme à lui seul ne peut protéger ces valeurs.

Durant les rencontres avec ces jeunes, le Comité sénatorial a pris connaissance des obstacles qui les empêchent de vivre pleinement en français ou en anglais au quotidien.

Parmi les obstacles, notons l'accès limité à un véritable continuum d'éducation en français de la petite enfance jusqu'au postsecondaire.

Une fois sur le marché du travail, les jeunes ne sont pas toujours en mesure d'utiliser les compétences linguistiques acquises à l'école. Ils souhaitent donc que la connaissance des langues officielles soit reconnue comme une compétence essentielle du XXI^e siècle.

Pour améliorer la situation, les jeunes sollicitent un meilleur accès aux deux langues et aux deux cultures. Peu importe où ils habitent, ils veulent avoir la possibilité d'apprendre le français et l'anglais à l'école et d'utiliser leurs connaissances des deux langues officielles dans un contexte pratique. Ils imaginent un pays où il sera désormais normal de vivre en français ou en anglais, peu importe où ils se trouvent, et peu importe le type de services dont ils ont besoin.

Friands des nouvelles technologies, les jeunes veulent les utiliser pour promouvoir les deux langues officielles. Ils veulent faire leur marque dans le paysage numérique et demandent d'être engagés

dans la création de contenu en ligne en français. Le Comité sénatorial a d'ailleurs su tirer profit de cet engouement pour intégrer les nouvelles technologies dans ses travaux, en diffusant par exemple une table ronde en direct sur Facebook, une initiative que les jeunes ont apprécié.

Même s'il ne contient aucune recommandation, ce premier rapport résume les propositions des jeunes pour moderniser la *Loi sur les langues officielles*, lesquelles serviront à encadrer la suite des travaux du Comité sénatorial.

Les jeunes rencontrés par le Comité sénatorial ont proposé des solutions concrètes que le gouvernement fédéral pourra étudier lors de la révision de la *Loi*. À leur avis, ce dernier a un rôle important de leadership à jouer en matière de promotion des deux langues officielles. Les jeunes sont tout à fait conscients que la collaboration avec les provinces et territoires est indispensable pour faire évoluer la situation dans des secteurs qui ont un impact sur le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le Comité sénatorial est persuadé que le gouvernement fédéral saura répondre aux attentes élevées des jeunes. Cette série de rapports aboutira à des recommandations qui l'aideront à soutenir la jeunesse canadienne dans la réalisation de ses aspirations en matière de langues officielles.



PROCHAINES ÉTAPES

Le Comité sénatorial consultera quatre autres segments de la population au cours des deux prochaines années, puis fera rapport sur leurs perspectives. L'étude s'achèvera en 2019 par le dépôt d'un rapport final dans lequel des recommandations précises à l'intention du gouvernement fédéral figureront. Cette année-là, le Canada fêtera le 50^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*.

LA **MODERNISATION**
DE LA **LOI SUR LES**
LANGUES OFFICIELLES

— *la perspective* —
des jeunes Canadiens



Des membres du Comité sénatorial des langues officielles discutent avec des élèves de 9^e année de l'école secondaire Athena Consolidated des différentes façons de moderniser la Loi sur les langues officielles.

La *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les langues officielles* définissent le français et l'anglais comme les langues officielles du Canada.

Introduction

Le 6 avril 2017, le Comité sénatorial permanent des langues officielles (« Comité sénatorial ») a reçu l'autorisation du Sénat d'examiner la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (« Loi »). Cette étude comporte cinq volets. Le Comité sénatorial prévoit consulter cinq segments de la population. Il s'agit :

- des jeunes;
- des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- des personnes qui ont été témoins de l'évolution de la *Loi*;
- du secteur de la justice;
- des institutions fédérales.

L'objectif du Comité sénatorial est de déposer un rapport final contenant des solutions

concrètes à présenter au gouvernement fédéral d'ici 2019, alors que le Canada célébrera le 50^e anniversaire de l'adoption de sa toute première *Loi*. D'ici là, le Comité sénatorial entend présenter des rapports provisoires au terme de chacun des cinq volets de son étude. Voici donc un premier rapport qui trace le portrait des témoignages entendus durant la phase initiale de l'étude.

De mai à septembre 2017, le Comité sénatorial a examiné la **perspective de la jeunesse canadienne** au sujet de la promotion des deux langues officielles, la relation identitaire qui en découle avec ces langues et leurs cultures respectives, les motivations à apprendre l'autre langue officielle, les perspectives d'emploi et d'avenir pour les jeunes bilingues et les mesures à prendre pour renforcer l'appui du gouvernement fédéral à la dualité linguistique.

Plus d'une quarantaine de témoins ont été rencontrés lors d'audiences publiques qui ont eu lieu en partie à Ottawa, en partie à l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.). Les membres du Comité sénatorial ont profité de leur présence dans cette province pour rencontrer une cinquantaine d'autres personnes dans le cadre de visites et de tables rondes informelles. La grande majorité des participants à l'étude étaient des jeunes âgés de 14 à 25 ans appartenant à l'une ou l'autre de ces trois catégories :

- des élèves du secondaire;
- des étudiants du postsecondaire;
- des professionnels en début de carrière.

Les autres participants à l'étude travaillaient de près ou de loin avec les jeunes.

Le Comité sénatorial s'adressait à des jeunes qui ne disposent pas nécessairement de toutes les connaissances sur la *Loi* et ses différentes composantes. Il a fait usage d'infographies et de présentations interactives pour expliquer l'objet de son étude. Il a tenu une table ronde qui a été diffusée en direct sur Facebook, une première au Sénat, dans un format qui leur convient et dans un environnement moins formel. Plusieurs milliers de personnes ont visionné la vidéo qui en a découlé. Le Comité sénatorial a interpellé les organismes jeunesse sur Twitter pour diffuser et partager certains aspects de ses travaux.

L'un des moments clés fut sans doute cet enregistrement de la performance de jeunes musiciens acadiens de l'école Évangéline, située à l'Î.-P.-É., qui a été diffusé et partagé plusieurs fois. Ce moment a su ravir tant les sénateurs présents sur place que ceux et celles qui l'ont visionné en ligne, compte tenu du talent, de l'authenticité et du fort sentiment d'appartenance de ces jeunes à leur langue et à leur culture qui s'en dégagent.

Lors de l'étude sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles, les sénateurs assistent à une performance acadienne à l'école Évangéline de l'Île-du-Prince-Édouard.



 <https://youtu.be/Vk4r2ZQcgg>

Le Comité sénatorial tenait à rencontrer des jeunes provenant de lieux et d'horizons linguistiques variés.

Le Comité sénatorial a rencontré :

des **jeunes d'expression française** qui vivent en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec;

des **jeunes d'expression anglaise** qui vivent en milieu minoritaire au Québec;

des **jeunes francophiles** à l'extérieur du Québec qui ont une langue maternelle autre que le français, mais qui ont une connaissance de cette langue ou qui démontrent un attachement envers celle-ci;

des organismes qui travaillent de près ou de loin avec les jeunes, qui représentent les **parents**, le milieu **scolaire**, le milieu **universitaire**, le secteur **communautaire**, le **développement économique** et **l'immigration**.

Ce rapport provisoire se divise en deux parties. Le **premier chapitre** présente les principaux constats entendus, classés par thèmes. Il met en vedette les propos exprimés par les jeunes qui ont partagé leurs idées avec les membres du Comité sénatorial. Le **deuxième chapitre** brosse un portrait des propositions faites pour moderniser la *Loi*. Le Comité sénatorial avait de nombreuses questions en tête lorsqu'il a amorcé ses consultations auprès des jeunes. Ce rapport offre au gouvernement fédéral des pistes de réflexion pour repenser la *Loi* en tenant compte des besoins et des perspectives des jeunes.



Les membres du Comité sénatorial entendent les préoccupations de divers témoins lors d'audiences publiques qui se sont déroulées à Charlottetown, le 22 septembre 2017.

Chapitre 1

Ce que les jeunes ont dit...



Le sénateur René Cormier et la sénatrice Marie-Françoise Mégie échantent avec des élèves de l'école Évangéline sur la meilleure façon d'inciter les jeunes à étudier le français et le parler davantage.

La **dualité linguistique** réfère à la présence de deux groupes linguistiques majoritaires, les Canadiens d'expression française et les Canadiens d'expression anglaise, qui coexistent dans un pays où des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire sont réparties sur tout le territoire. Ce principe est au cœur de l'identité canadienne et reconnaît les communautés de langue officielle en situation minoritaire comme faisant partie intégrante du contrat social du Canada. La dualité linguistique constitue une valeur fondamentale tant sur les plans social, culturel qu'économique pour l'ensemble des Canadiens.

Le Comité sénatorial est impressionné de l'engagement des jeunes qu'il a rencontrés à l'égard des langues officielles. La qualité des témoignages qu'ils lui ont offerts est saisissante. Il présente, dans ce premier chapitre, un aperçu de leurs visions et de leurs réalités. Les extraits de leurs témoignages sont tirés des audiences publiques à Ottawa et de la mission d'étude à l'Î.-P.-É., ainsi que des discussions en table ronde tenues à Ottawa en compagnie de représentants de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF).

La dualité linguistique : une fierté

Comment les jeunes vivent-ils la réalité des deux langues officielles dans leur quotidien et comment s'identifient-ils à ces langues? Selon ce qui a été dit, force est de constater que la réalité vécue par un jeune issu d'un milieu minoritaire francophone est différente de celle d'un jeune provenant d'un milieu minoritaire anglophone, de celle d'un jeune francophile ou d'un jeune nouvellement arrivé au pays. Cela dit, quelques points communs ressortent des propos entendus ces derniers mois.

Les jeunes rencontrés accordent, pour la très grande majorité d'entre eux, une importance toute particulière à la dualité linguistique, une valeur qui fait partie du Canada d'aujourd'hui et qu'ils espèrent pouvoir maintenir dans le Canada de demain. Ils s'entendent sur deux principes. Il faut, d'un côté, miser sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et, de l'autre côté, reconnaître les avantages d'avoir deux langues officielles en s'assurant de les promouvoir activement.

L'identité et le sentiment d'appartenance des jeunes : un récit des expériences variées

La dualité linguistique est une grande source de fierté pour les jeunes. Elle fait partie de la façon dont ils se définissent comme Canadiens. Leur degré d'attachement aux deux langues officielles varie selon le contexte dans lequel ils ont grandi.

Ils s'identifient comme soit francophones, soit anglophones, soit un mélange des deux. Voici donc un court récit des expériences de jeunes issus de différents horizons linguistiques.

Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec

Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec vivent des réalités très différentes selon la province où ils résident. Cette variété d'expériences est devenue évidente lors de la table ronde avec des représentants de la FJCF. Plusieurs des jeunes rencontrés s'identifient comme étant bilingues. Ils ont d'ailleurs le taux de bilinguisme français-anglais le plus élevé du pays (Tableau 1). D'autres ont une identité francophone ou acadienne très prononcée. C'est le cas de plusieurs élèves de l'école Évangéline, située en plein cœur de la région acadienne de l'Î.-P.-É.¹

TABLEAU 1*
Taux de bilinguisme français-anglais chez les jeunes qui ont le français comme première langue officielle parlée à l'extérieur du Québec

	2011	2016
15 à 19 ans	90,2 %	91,8 %
20 à 24 ans	92,2 %	93,2 %

Certains jeunes se sentent mal à l'aise par le fait que leur identité ne soit pas uniquement francophone, comme cela pouvait être le cas pour leurs parents ou les générations qui les ont précédés. Cette double identité les rend pourtant fiers ². Elle témoigne d'une appartenance à un pays où les deux langues officielles occupent une place tout aussi importante l'une que l'autre. Force est de constater que le contexte politique propre à la province ou au territoire où ils résident peut rendre difficile la concrétisation de cette dualité linguistique à laquelle ils accordent une valeur importante.

Les jeunes d'expression anglaise du Québec

Plusieurs jeunes d'expression anglaise du Québec s'identifient comme étant bilingues ³. D'autres gardent une identité anglophone très forte ⁴. La plupart d'entre eux se disent très engagés envers l'avenir des deux langues officielles et le rôle que ces langues jouent dans la définition de l'identité qui leur est propre. Mais le contexte politique particulier du Québec fait en sorte qu'il est parfois difficile pour eux de faire reconnaître leur existence auprès de la majorité francophone. Pourtant, ces jeunes sont eux aussi parmi les plus bilingues du pays (Tableau 2).

TABLEAU 2*		
Taux de bilinguisme français-anglais chez les jeunes qui ont l'anglais comme première langue officielle parlée au Québec		
	2011	2016
15 à 19 ans	76,9 %	76,4 %
20 à 24 ans	70,7 %	69,2 %

Les jeunes francophiles à l'extérieur du Québec et les immigrants

Les jeunes francophiles à l'extérieur du Québec démontrent un véritable intérêt envers l'avenir des deux langues officielles. Mais les statistiques récentes montrent que leur taux de bilinguisme est loin d'atteindre les mêmes proportions que ceux des jeunes vivant en

milieu minoritaire (Tableau 3). Leurs motivations à apprendre l'autre langue officielle sont variées. Ils veulent obtenir de meilleures chances d'emploi, voyager, ou tout simplement s'ouvrir aux autres.

TABLEAU 3*		
Taux de bilinguisme français-anglais chez les jeunes qui ont l'anglais comme première langue officielle parlée à l'extérieur du Québec		
	2011	2016
15 à 19 ans	11,2 %	12,6 %
20 à 24 ans	8,7 %	8,6 %

« Je veux que mes enfants aient la chance de devenir bilingues. Je me sens très Canadienne lorsque je peux m'exprimer en français et en anglais. Mon rêve est de poursuivre ce changement de perspective. »

**Julia Albert (Colombie-Britannique),
Le français pour l'avenir, *Témoignages*, 5 juin 2017.**

« Nous voulons apprendre le français et nous voulons des possibilités et nous voulons que notre pays devienne bilingue. Nous reconnaissons les avantages à long terme du bilinguisme et nous profitons rapidement des possibilités qui s'offrent à nous grâce au bilinguisme. »

**Austin Henderson (Nouveau-Brunswick),
Canadian Parents for French (CPF), *Témoignages*,
12 juin 2017.**

« Je ne sais pas encore où je vais habiter pour le reste de ma vie, peut-être pas sur l'Île, peut-être dans une autre province ou un autre pays, mais j'espère qu'il y aura une influence française dans ma vie pour que je puisse contribuer à l'influence française dans mon environnement. »

**Thomas Haslam (Î.-P.-É.), CPF, *Témoignages*,
22 septembre 2017.**

Pour les nouveaux arrivants, le sentiment d'appartenance aux deux langues officielles est souvent plus complexe et moins bien défini.

* Source des tableaux : Statistique Canada, Recensements de 2011 et 2016.

L'intégration des immigrants est un enjeu bien connu dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Les jeunes souhaitent faire participer les nouveaux arrivants au projet linguistique canadien, tout en prônant l'acceptation de la diversité. Une fois ici, il faut s'assurer de leur offrir de la formation linguistique et répondre à leurs besoins d'intégration sur le marché du travail ⁵.

La vitalité des communautés : une priorité

Les jeunes issus d'un milieu minoritaire s'attendent à ce que la *Loi* assure la vitalité des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Ils s'attendent aussi à ce que les enjeux énoncés par la jeunesse soient pris en compte dans les mesures d'appui à la vitalité.

La philosophie du « *par et pour* »

Parmi les messages que les jeunes d'expression française en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec souhaitent transmettre se trouve celui-ci : **il faut appuyer davantage le développement des capacités des organismes jeunesse, qui sont les mieux outillés pour développer des projets *par et pour* la jeunesse.** Ces jeunes déplorent le financement stagnant des associations qui les représentent. Ils demandent au gouvernement fédéral de renforcer leurs capacités, car ces associations sont au cœur de l'épanouissement de la jeunesse. Elles organisent des événements qui leur tiennent à cœur, qui permettent de les rassembler et qui les encouragent à poursuivre leur engagement envers la promotion du français dans la société canadienne ⁶.

« *La FJCF croit que la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire passe par une jeunesse engagée, outillée et en mesure d'inciter des changements partout au pays. Nos communautés francophones ont un rôle à jouer pour favoriser l'avancement de la société canadienne en général. Mon souhait et celui de mes collègues est que l'on puisse contribuer à cette société, à cet avenir.* »

Justin Johnson, FJCF, Table ronde, 8 septembre 2017.

Leur motivation principale s'exprime par une prise en charge de leur propre avenir et celui de leur communauté. Autrement dit, ils veulent que ces projets soient développés par eux et destinés pour eux. Ils proposent d'**instaurer une enveloppe budgétaire pour créer des emplois permanents au sein de leurs associations** afin de maintenir les jeunes dans leur milieu ⁷.

La promotion des deux langues officielles : un avantage

Les jeunes sont de grands optimistes et ils sont visionnaires. Tant chez les jeunes qui vivent en situation minoritaire que chez ceux de la majorité, il semble y avoir une volonté manifeste de promouvoir les deux langues officielles du Canada. Ils réclament une plus grande promotion des valeurs associées à la dualité linguistique et au bilinguisme. Pour plusieurs d'entre eux, il ne fait aucun doute que le français et l'anglais, les deux langues officielles du Canada, sont tout aussi importantes l'une que l'autre. Elles doivent être traitées sur un pied d'égalité. Les messages véhiculés à leur sujet doivent être positifs et inspirants. Cette idée rallie tant les jeunes d'expression anglaise du Québec que les jeunes d'expression française à l'extérieur du Québec.

« *Il est important que les deux langues soient nourries, enseignées et promues pour qu'elles aient une valeur égale. Nous sommes dans une situation unique : la possibilité d'être entièrement bilingues. Cela nous donne une longueur d'avance, pas seulement à Montréal, à Québec et au Canada, mais aussi à l'échelle mondiale.* »

Alexander Gordon (Québec), Quebec Community Groups Network (QCGN), *Témoignages*, 8 mai 2017.

« *Les jeunes croient que le gouvernement du Canada devrait faire la promotion active de cette dualité comme étant un avantage tant culturel qu'économique.* »

FJCF, *Mémoire*, 1^{er} mai 2017.

Parmi les outils de promotion à envisager, les jeunes d'expression française en milieu minoritaire ont nommé à la fois les médias sociaux et les médias traditionnels, y compris Radio-Canada⁸. Il est important pour eux d'avoir accès à du contenu qui leur ressemble, dans la langue de leur choix, et qui reflète leur culture propre. Ils veulent se voir et s'entendre, tout en se sentant interpellés⁹. L'accès à plus de contenu en français en ligne ressort comme un enjeu de taille. Leur organisme porte-parole estime toutefois que les jeunes ne disposent pas de moyens suffisants pour participer à la création de tel contenu, un message important qui est ressorti à maintes reprises durant les audiences publiques.

On veut permettre à des jeunes de créer du contenu virtuel instantané sur les réseaux sociaux pour qu'ils puissent s'entendre, se voir et se comprendre entre francophones. Or, ils n'ont ni les ressources ni le contexte pour le faire en ce moment.

Josée Vaillancourt, FJCF,
Témoignages, 1^{er} mai 2017.

Ces outils sont une façon de se rapprocher les uns des autres et d'encourager le bilinguisme, mais ils sont inexploités, selon ce que le Comité sénatorial a entendu en table ronde¹⁰.

« [...] pourquoi est-ce que ce n'est pas obligatoire qu'il y ait des sous-titres français pour tous les films qui entrent au pays? [...] il s'agit de rendre cela accessible. »

**Julien Gaudet (Saskatchewan),
Association jeunesse fransaskoise, Table ronde,
8 septembre 2017.**

Les jeunes d'expression anglaise du Québec suggèrent eux aussi de tirer profit des outils technologiques existants.

« *Nous pouvons employer la télévision, les médias sociaux et [...] la technologie pour faire de la traduction simultanée, du sous-titrage ou quoi que ce soit qui nous pousse à découvrir l'autre à notre aise, d'une manière qui encourage et célèbre les différences, tout en attirant l'attention sur les ressemblances.* »

**Rachel Hunting (Québec), QCGN, *Témoignages*,
8 mai 2017.**

Comme le Comité sénatorial l'a déjà entendu dans des études précédentes, il semble important de miser sur des campagnes de sensibilisation qui font la promotion des deux langues officielles et de la dualité linguistique¹¹. Parmi les autres suggestions entendues de la part des jeunes d'expression française en milieu minoritaire :

- adopter une version officiellement bilingue de l'hymne national¹²;
- créer une chaîne de télévision bilingue¹³.



Martin Kreiner, membre de la Fédération de la jeunesse canadienne-française lors de la table ronde qui a eut lieu à Ottawa le 8 septembre 2017.

Le bilinguisme et la maîtrise des deux langues officielles : les défis et motivations

Quels sont les avantages de maîtriser les deux langues officielles du Canada? La réponse qui vient en tête instantanément : les perspectives d'emploi. Mais pour les jeunes que le Comité sénatorial a rencontrés, il y a plus que cela. L'une de leurs motivations est de pouvoir s'ouvrir au monde qui les entoure, en ayant la chance de découvrir d'autres langues et d'autres cultures. L'identité des jeunes est la plupart du temps fortement attachée au bilinguisme et aux avantages qu'il procure, tant sur le plan social, culturel, qu'économique. Ils ont grandi avec cette valeur, à différents degrés, et souhaitent la perpétuer. Néanmoins, ils font face à des obstacles qui les empêchent de vivre pleinement ce bilinguisme au quotidien. Parmi ceux-ci se trouve l'accès pas toujours évident à la possibilité d'apprendre les deux langues officielles tout au long de leur parcours scolaire. De plus, ils ne sont pas toujours en mesure d'utiliser leurs compétences linguistiques lors de leur entrée sur le marché du travail. Ces obstacles sont d'autant plus difficiles à surmonter pour les jeunes en région éloignée.

Au Canada, le **bilinguisme** comporte deux dimensions. Le **bilinguisme individuel**, qui réfère à la capacité d'une personne de s'exprimer et de maîtriser le français et l'anglais. Et le **bilinguisme institutionnel**, qui s'entend de la capacité du gouvernement du Canada et de ses institutions de communiquer avec le public dans les deux langues officielles.

La base : vivre la langue et vivre la culture

Les jeunes voient, pour la plupart, un lien indissociable entre la langue et la culture qui l'accompagne. Mais ils constatent qu'il est parfois difficile, selon où ils se trouvent au Canada et selon le contexte dans lequel ils ont grandi, de vivre pleinement en français et en

anglais. C'est pourquoi ils sollicitent un meilleur accès aux deux langues et aux deux cultures, qui pourrait se traduire par :

- une offre d'événements culturels améliorée;
- un meilleur accès à des espaces communautaires où ils peuvent exprimer qui ils sont;
- une participation à des échanges avec leurs compatriotes;
- des expériences authentiques qui leur permettent d'utiliser et de perfectionner les langues officielles à l'extérieur de l'école.

Participer à des événements culturels

Assurer un meilleur accès aux événements culturels semble une évidence quand on parle de vivre sa langue et de vivre sa culture. Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec déplorent le manque d'activités culturelles et sociales offertes en français dans leur communauté ¹⁴.



Les jeunes francophiles à l'extérieur du Québec veulent plus d'occasions d'être exposés à de telles activités.

« Pour ma part, une fois que j'ai commencé à découvrir la culture, je suis devenue beaucoup plus motivée à apprendre le français, car ce n'était plus juste une langue démodée que j'apprenais en classe. C'était une vraie langue utilisée à l'extérieur, dans les films, au théâtre, dans les livres. Elle est utilisée partout. J'avais un accès réel. »

**Nicolette Belliveau (Nouveau-Brunswick),
Le français pour l'avenir, *Témoignages*, 5 juin 2017.**

Une évidence saute aux yeux des jeunes rencontrés : **la culture devrait aussi faire partie de l'apprentissage d'une langue** ¹⁵. Elle développe un sentiment d'attachement à cette langue ¹⁶. Parmi les suggestions entendues des jeunes d'expression française en milieu minoritaire et des jeunes francophiles :

- 🗨️ offrir un laissez-passer culturel permettant l'accès à des produits culturels en français à faible coût ¹⁷, ce qui se fait d'ailleurs à l'Université de Moncton ¹⁸;
- 🗨️ offrir des événements culturels en français partout, pas seulement dans les écoles francophones, le français devenant ainsi plus visible.

Bâtir des espaces communautaires pour célébrer l'appartenance aux deux langues officielles

Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire réclament l'accès à un espace de vie dans leur langue – par l'entremise d'activités parascolaires, communautaires, sportives ou culturelles. La famille, l'école et la communauté représentent, en ordre, les éléments déclencheurs de leur adhésion à la valeur du bilinguisme ¹⁹. Ils participent à la construction de leur identité. Malheureusement, les occasions de vivre leur langue à l'extérieur de l'école sont très inégales à travers le pays.

« [...] un défi majeur est celui de trouver les occasions de vivre véritablement leur francophonie à l'extérieur de l'école. »

Justin Johnson, FJCF, *Témoignages*, 1^{er} mai 2017.

Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire proposent d'offrir aux immigrants francophones un cadre social, scolaire et communautaire dans lequel ils pourront utiliser le français, et seront encouragés à le faire ²⁰. Cela nécessite de reconnaître le rôle de francisation que peuvent jouer les organismes communautaires, les garderies et les écoles à leur égard ²¹. Il faut aussi prendre en compte que les services d'établissements demandent plus d'efforts et sont plus dispendieux à maintenir en milieu minoritaire ²².

Les jeunes d'expression anglaise du Québec aimeraient que des espaces qui célèbrent le patrimoine, l'histoire et la contribution des communautés de langue anglaise soient créés ²³. Les centres d'apprentissage communautaires au Québec – ou les centres scolaires communautaires à l'extérieur du Québec – sont des initiatives à encourager, car elles aident à accroître la vitalité d'une langue ²⁴.

Multiplier les programmes d'échanges

L'importance d'encourager les programmes d'échanges est connue depuis longtemps. Ce message a été renforcé une fois de plus devant le Comité sénatorial par un organisme francophile.

« Il est probable que l'une des choses les plus importantes que nous fassions pour nos jeunes soit d'augmenter les occasions d'interaction pour améliorer et maintenir le bilinguisme dans la société canadienne. C'est l'un de nos plus grands défis. »

Nicole Thibault, CPF, *Témoignages*, 12 juin 2017.

Les échanges sont l'occasion parfaite d'en apprendre plus sur la culture de l'autre, et surtout de vivre cette culture. Les programmes *Explore*, *Expériences Canada* et *Katimavik* contribuent à rapprocher les jeunes de différents horizons linguistiques ²⁵.

« La semaine que j'ai passée au Québec m'a assurément permis d'améliorer mon français, probablement plus que jamais auparavant, et pour cause. Que ce soit des gens avec qui vous restez, de vos partenaires ou de tous ceux avec qui vous êtes, tout ce que vous entendez, c'est du français. Oui, cette situation m'a motivée à approfondir mes connaissances et elle a stimulé ma passion. »

Courtney Peters (Manitoba), Expériences Canada, Témoignages, 5 juin 2017.

Les jeunes proposent d'envisager d'autres types d'échanges. Par exemple :

- offrir des échanges virtuels aux jeunes francophiles qui souhaitent améliorer leur maîtrise du français, mais qui n'ont pas les ressources se déplacer ²⁶;
- accroître les occasions pour les jeunes d'expression française en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec de se voir et d'échanger entre eux ²⁷.

Vivre des expériences authentiques

Comme c'était le cas dans les deux plus récents rapports du Comité sénatorial, les expériences authentiques sont ressorties comme étant des exemples d'initiatives à encourager. Dans des provinces comme à l'Î.-P.-É., ces occasions manquent ²⁸. Les jeunes qui participent aux forums organisés par *Le français pour l'avenir* à titre d'ambassadeur ou aux *concours d'art oratoire* organisés par *Canadian Parents for French* (CPF) ont des étoiles dans les yeux lorsqu'ils parlent de leur expérience. C'est une façon pour eux de s'exposer à l'autre langue, à l'autre culture, de développer leur confiance en soi et de vivre des expériences enrichissantes. Il faut appuyer ces initiatives davantage, comme le témoignage de ce jeune francophile de l'Î.-P.-É. l'illustre à merveille.

Ce sont ces possibilités, offertes et appuyées par le gouvernement fédéral, qui motivent les jeunes Canadiens à devenir bilingues et à exprimer leur identité culturelle auprès des autres. Dans le cadre de ces expériences, les jeunes Canadiens font une expérience plus intensive du français que ce à quoi ils sont peut-être habitués. Lorsqu'ils retournent dans leurs collectivités riches de nouvelles compétences et plus motivés que jamais, les participants à ces concours oratoires, à ces échanges d'étudiants, à ces jeux francophones et à ces assemblées de jeunes peuvent embrasser davantage la culture de leur région et contribuer à promouvoir la croissance de la langue française dans leurs collectivités.

Thomas Haslam (Î.-P.-É.), CPF, *Témoignages*, 22 septembre 2017.

Le directeur d'une école de langue anglaise du Québec a renforcé le message en ce qui concerne l'importance des expériences authentiques dans le parcours scolaire des jeunes.

« L'apprentissage des langues ne doit pas être confiné à la salle de classe. Nous devons fournir des possibilités aux jeunes d'appliquer dans un contexte réel ce qu'ils apprennent. Cela requiert des investissements de la part des gouvernements fédéral et provinciaux. »

Warren Thomson, Quebec High School (QHS), Témoignages, 29 mai 2017.

Un principe clé : l'accès à un véritable continuum d'éducation en français

Selon les jeunes, il n'y a pas suffisamment d'occasions ou d'incitatifs pour appuyer l'apprentissage du français tout au long du continuum en éducation. Alors que des occasions d'apprentissage sont la plupart du temps offertes au primaire ou au secondaire, il est plus difficile d'en dénicher avant l'entrée à l'école ou au moment de faire la transition entre le secondaire et le postsecondaire.

Recevoir une éducation dans la langue de son choix dès le plus jeune âge

Plusieurs jeunes réclament la possibilité d'apprendre les deux langues officielles, et ce, dès le plus jeune âge ²⁹. Malheureusement, de nombreux obstacles bloquent cet accès dans certaines régions du pays, comme le Comité sénatorial a été à même de le constater dans son rapport *Horizon 2018* ³⁰, qui portait sur la Colombie-Britannique.

La petite enfance en français

La recherche montre qu'en milieu minoritaire, **des mesures d'appui à la petite enfance aident les jeunes à poursuivre leur parcours scolaire dans leur langue** ³¹. Par exemple :

- 🗨️ la Nouvelle-Écosse a instauré une prématernelle gratuite à temps plein dans plusieurs régions, à partir de l'âge de quatre ans, pour favoriser le développement de l'enfant en français et le taux de participation à l'école française a augmenté ³²;
- 🗨️ l'Î.-P.-É. offre des services de francisation aux élèves de la maternelle à la 2^e année et voit des résultats positifs dans l'intégration des enfants à l'école française ³³;
- 🗨️ en Alberta, les besoins en francisation des jeunes d'expression française en milieu minoritaire qui entrent à la prématernelle sont tels qu'il est difficile d'assurer la survie de la langue et de la culture parmi eux ³⁴;
- 🗨️ dans plusieurs régions du pays, n'y a pas assez de garderies francophones ³⁵.



En l'absence d'une approche nationale concertée, les progrès continuent de se faire à la pièce.

L'immersion précoce en français

Quand on vient d'un milieu où le français n'est pas la langue d'usage au quotidien, il y a peu d'occasions d'être exposés à cette langue avant l'entrée à l'école. Les jeunes francophiles demandent donc d'accroître l'accès aux programmes d'immersion précoce. Il faut que cela devienne normal d'apprendre les deux langues officielles le plus tôt possible.

« Il est très important de commencer à apprendre les deux langues dès le plus jeune âge. Cela donne un sentiment d'identité et de patriotisme et normalise la situation. Si on vous enseigne les deux langues lorsque vous êtes encore enfant, cela vous paraîtra parfaitement normal. »

Cristina Andronic (Ontario), CPF, *Témoignages*, 12 juin 2017.

Offrir l'enseignement des deux langues officielles au plus grand nombre possible de Canadiens

L'apprentissage des langues officielles à l'école primaire et secondaire

Malgré leurs parcours de vie variés, les jeunes que le Comité sénatorial a rencontrés veulent **apprendre les deux langues officielles du Canada à l'école**. Cette possibilité devrait être offerte **à tous et à toutes, peu importe la région**. Ce sentiment est particulièrement fort chez les jeunes francophiles à l'extérieur du Québec. Certains parlent même d'un droit à l'apprentissage du français et de l'anglais, les deux langues officielles du Canada, comme l'a bien exprimé ce jeune francophile du Nouveau-Brunswick.

« [...] l'apprentissage de l'anglais et du français langue seconde devrait être considéré comme un droit pour les Canadiens dans un pays censé être bilingue. [...] Les Canadiens ne peuvent pas être passionnés des deux langues officielles s'ils n'ont pas l'occasion de les apprendre. Et ils ne peuvent pas avoir l'occasion d'en faire l'apprentissage sans l'appui du gouvernement fédéral et de sa collaboration avec chacune des provinces. [...] La solution consiste donc à permettre à tout le monde d'apprendre l'anglais ou le français comme langue seconde, ce qui permettrait au Canada de devenir, dans les faits, un pays bilingue. »

Austin Henderson (Nouveau-Brunswick), CPF, *Témoignages*, 12 juin 2017.

Un organisme francophile a renforcé ces propos lors des audiences publiques.

« [...] les francophiles veulent avoir le droit à leur deuxième langue officielle. Si le Canada est véritablement un pays bilingue, chacune de nos communautés devrait avoir le droit à sa deuxième langue officielle. Cela n'enlève rien à l'importance des droits des minorités, c'est un droit complémentaire. Tous les services seraient plus utilisés et la minorité se sentirait aussi mieux soutenue. »

Nicole Thibault, CPF, *Témoignages*, 12 juin 2017.

« Du point de vue de l'avancement des deux langues officielles, nous sommes d'avis que l'apprentissage du français devrait être le droit de tous les anglophones et allophones au Canada. »

Gail Lecky, CPF Î.-P.-É., *Témoignages*, 22 septembre 2017.

Les écoles francophones

La FJCF croit aux avantages d'assurer l'accès aux études en français à la grandeur du pays ³⁶. Mais en milieu minoritaire francophone, il est important d'insister sur la double mission de l'école francophone, qui comprend la réussite scolaire et la construction identitaire. Comme le dit l'expression « le français s'apprend, l'anglais s'attrape » ³⁷. Les problématiques soulevées par les jeunes d'expression française en milieu minoritaire ressemblent à celles décrites dans le rapport *Horizon 2018* ³⁸. Par exemple :

- l'accès limité à des programmes de français au secondaire est un défi dans bien des régions ³⁹;
- la rétention des élèves l'est tout autant ⁴⁰;
- l'égalité d'accès en éducation n'est pas garantie partout ⁴¹. Les infrastructures scolaires manquent ou sont en mauvais état. L'offre ne suffit pas à la demande. Il faudrait donner la chance aux jeunes qui veulent aller à l'école en français de s'y inscrire ⁴². Cela inclut les immigrants ⁴³;
- il faut offrir des programmes de qualité où les jeunes peuvent développer leur sentiment d'appartenance et leurs habiletés langagières ⁴⁴;
- il faut donner plus de ressources aux écoles ⁴⁵.



Madeleine Léger, étudiante, témoigne lors des audiences publiques tenues à l'Île-de-Prince-Édouard le 22 septembre 2017.

L'Î.-P.-É. constitue un exemple intéressant où des efforts particuliers sont faits pour accroître l'accès dans les écoles francophones de la province.

À l'**Île-du-Prince-Édouard**, la Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard possède une politique d'admission qui cherche à récupérer les ayants droit grâce à une clause de droit acquis et qui permet l'admission aux enfants qui démontrent la capacité de comprendre, de parler, de lire et d'écrire le français.

Pour les jeunes d'expression française en milieu minoritaire, il y a un réel désir d'en apprendre sur la culture de leur communauté.

« Je détestais le français. Je ne vais pas mentir, c'était la réalité. Jusqu'à la 6^e année, je trouvais ça vraiment bête d'avoir besoin de parler en français dans mes cours de français. [...] Finalement, j'ai participé aux 35^{es} Jeux de l'Acadie, à Bathurst. C'est là où j'ai trouvé une communauté qui venait non seulement de mon école, mais aussi des Maritimes acadiennes et qui était vivante. C'est là où je me suis inspiré de ces racines francophones. »

Seth Fraser (Nouvelle-Écosse), FJCF, Table ronde, 8 septembre 2017.

« [...] on ne tombe pas amoureux des règles de grammaire. On apprend plutôt à aimer une langue en la parlant, en la vivant dans son contexte culturel. »

Madeleine Léger (Nouveau-Brunswick), étudiante, Témoignages, 22 septembre 2017.



Les programmes d'immersion française et les programmes de français de base

Les jeunes francophiles estiment qu'un conseil scolaire qui offre des programmes d'immersion devrait les rendre disponibles à l'ensemble des élèves durant tout le parcours scolaire ⁴⁶. À l'Î.-P.-É., on recommande d'étendre à toutes les écoles primaires et secondaires l'obligation d'apprendre le français, qui pour l'instant n'est accessible qu'aux élèves de la 4^e à la 9^e année ⁴⁷.

À l'Île-du-Prince-Édouard, plus de la moitié des écoles de langue anglaise offrent des programmes d'immersion française. L'apprentissage du français comme deuxième langue officielle y est obligatoire de la 4^e à la 9^e année. Il se fait par l'entremise de programmes de français de base.

Les jeunes francophiles souhaitent acquérir une connaissance pratique du français. Apprendre une langue doit être plaisant, pas seulement théorique ⁴⁸. Ils ont une soif réelle de connaître la culture de l'autre. Des témoignages comme celui-là, le Comité sénatorial en a aussi entendus durant sa visite dans une école de langue anglaise de l'Î.-P.-É.. Malheureusement, une grande partie des élèves inscrits au programme de français de base de cette école voient le français comme une simple matière de plus à étudier et n'envisagent pas de poursuivre cet apprentissage après la 9^e année ⁴⁹. Leurs cours de français n'incluent pas suffisamment la communication orale, les connaissances pratiques et la culture francophone. Des changements viennent d'ailleurs d'être apportés aux programmes de français de base de cette province pour mettre l'accent sur les compétences pratiques en français oral ⁵⁰.

Des faits déjà connus ont été réitérés dans le cadre de cette étude. Par exemple :

- plusieurs élèves de l'Î.-P.-É. quittent leur région pour s'inscrire dans une école qui offre un programme d'immersion française, pour être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires ⁵¹;
- les élèves inscrits en immersion aimeraient que l'apprentissage du français demeure intensif après la 10^e année, pour ne pas perdre les compétences acquises ⁵²;
- les jeunes francophiles demandent qu'on fournisse aux écoles les ressources nécessaires pour rendre les cours de français utiles et attrayants pour eux, en mettant l'accent sur les compétences dont ils ont besoin et en favorisant l'intégration d'activités et de contenu liés à la culture francophone ⁵³.

Augmenter les occasions d'apprentissage du français au postsecondaire

Les programmes en français dans les établissements postsecondaires

Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec réclament l'accès à l'apprentissage dans leur langue après le secondaire ⁵⁴. Les jeunes francophiles à l'extérieur du Québec réclament le même genre d'occasions, mais cette fois pour être en mesure de continuer à vivre pleinement dans leur deuxième langue officielle. Parmi les suggestions reçues pour les inciter à poursuivre leurs études postsecondaires en français :

- offrir des bourses d'études;
- encourager la participation à des échanges interuniversitaires;
- augmenter l'offre de programmes dans des domaines d'études qui les intéressent ⁵⁵.

Cela dit, ce ne sont pas tous les jeunes d'expression française en milieu minoritaire ou francophiles qui se sont dits prêts à poursuivre leurs études postsecondaires en français. Ce sentiment s'explique par différents facteurs :

- un manque de confiance à l'égard des compétences linguistiques qu'ils ont acquises;
- un manque de connaissance des programmes offerts en français;
- une offre somme toute limitée de programmes en français au collège ou à l'université.

« Il est préoccupant de savoir que près d'un jeune sur trois devra poursuivre ses études postsecondaires dans une langue qu'il n'a pas choisie en raison de l'insécurité linguistique ou du manque de disponibilité de programmes offerts en français, et qu'il devra quitter sa région pour avoir accès à un programme d'étude de son choix en langue française. »

Justin Johnson, FJCF, *Témoignages*, 1^{er} mai 2017.

Les étudiants du Collège de l'Île réunis en table ronde, à l'Î.-P.-É., ont révélé l'importance d'offrir des programmes collégiaux en français, auxquels s'inscrivent :

- les élèves qui sortent des écoles francophones;
- les finissants des programmes d'immersion française;
- les immigrants francophones ⁵⁶.

Les étudiants de ce collège comprennent l'importance d'étudier en français dans leur région, d'autant plus qu'un emploi leur est pratiquement garanti à la fin de leurs études ⁵⁷.

Les compétences linguistiques

Les témoignages montrent qu'il faut encourager les jeunes à faire l'usage des deux langues officielles même s'ils n'en ont pas une maîtrise parfaite. Après le secondaire, plusieurs jeunes francophiles à l'extérieur du Québec sentent qu'ils n'ont pas les compétences linguistiques pour poursuivre leur parcours de vie en français.

« Malgré mon inscription au programme d'immersion, j'étais seulement inscrit à cinq cours de français pendant mes deux dernières années à l'école. Deux de ceux-ci ont dû être suivis en ligne à cause des options limitées offertes à mon école rurale. Après un an d'études universitaires, je n'ai toujours pas pu suivre un cours dans ma langue seconde. Mes capacités et celles de nombreux étudiants en immersion française au pays sont compromises parce que nous n'avons pas suffisamment d'occasions, surtout après l'obtention de notre diplôme, d'améliorer nos compétences en langue seconde en français et en anglais. Même dans la seule province bilingue, nous devons faire face à des difficultés pour ce qui est d'obtenir l'accès aux outils nécessaires. »

**Austin Henderson (Nouveau-Brunswick),
CPF, Témoignages, 12 juin 2017.**

« Je viens de finir mon baccalauréat, et aujourd'hui, je dirais que trois quarts des personnes qui ont obtenu leur diplôme du programme d'immersion en même temps que moi peuvent à peine parler français. Ces personnes étaient bilingues à la fin de leurs études secondaires, mais elles n'ont pas utilisé leur français. Elles n'étaient pas attachées à la langue. »

**Nicolette Belliveau (Nouveau-Brunswick),
Le français pour l'avenir, Témoignages, 5 juin 2017.**

« Malheureusement, lorsqu'ils finissent l'école secondaire, les élèves ne maîtrisent pas encore parfaitement les deux langues. Ils ont donc tendance à être trop gênés pour parler en français en public parce que leur accent n'est pas parfait ou parce que leur vocabulaire n'est pas aussi riche qu'ils le souhaiteraient. »

**Julia Albert (Colombie-Britannique),
Le français pour l'avenir, Témoignages, 5 juin 2017.**

« J'ai aussi découvert que bon nombre d'entre nous semblons gênés de nous exprimer en français, surtout lorsque des francophones sont présents, car nous craignons de faire une erreur ou que les gens découvrent que nous sommes en réalité anglophones et que nous ne parlons pas français en tout temps. Il est important de développer sa confiance à parler en français dès le plus jeune âge [...]. »

**Lucy Asante (Manitoba),
CPF, Témoignages, 12 juin 2017.**

Les jeunes de l'Î.-P.-É. inscrits dans un programme d'immersion française n'en pensent pas moins, comme l'ont révélé les discussions en table ronde dans leur école ⁵⁸. Ils insistent pour intégrer la culture dans le curriculum des programmes d'immersion française et de français de base, ce qui aiderait, selon eux, à valoriser le français dans la poursuite de leur parcours scolaire. Le message d'une jeune francophile rencontrée en audiences publiques va dans le même sens.

« [...] nous avons vraiment besoin, à l'avenir, d'aider les jeunes à s'identifier à cette culture, car ils seront plus nombreux à continuer à parler français après leurs études secondaires s'ils comprennent mieux la culture et sentent qu'ils en font partie. »

**Katie Toole (Î.-P.-É.), Le français pour l'avenir,
Témoignages, 22 septembre 2017.**

Les professeurs ont un rôle important à jouer dans le développement de l'attachement aux deux langues officielles. Il faut les former adéquatement pour qu'ils puissent acquérir les compétences et la méthodologie nécessaires pour enseigner l'autre langue officielle et la culture qui l'accompagne aux élèves, comme le Comité sénatorial l'a constaté dans son rapport *Horizon 2018* ⁵⁹. Il faut, par exemple :

- 🍃 trouver des moyens de favoriser leur mobilité à travers le Canada et les échanges entre eux ⁶⁰;
- 🍃 leur offrir des bourses pour soutenir leur formation ⁶¹.



Katie Toole de l'organisme Le français pour l'avenir témoigne lors des audiences publiques tenues à l'Île-de-Prince-Édouard le 22 septembre 2017.

À ces défis s'ajoute celui de la reconnaissance et de l'évaluation des compétences linguistiques. Les jeunes ne bénéficient pas d'occasions équitables à travers le Canada lorsque vient le temps de reconnaître les compétences qu'ils ont acquises, ce qui les décourage ⁶². Il faut reconnaître la maîtrise des langues officielles comme une compétence essentielle et faire en sorte de l'évaluer selon des normes communes. Le propos exprimé par un représentant communautaire de l'Î.-P.-É. résume l'essentiel du message entendu.

Les langues officielles sont des compétences essentielles du XXI^e siècle.

Aubrey Cormier, Société Saint-Thomas-d'Aquin, rencontre informelle, 21 septembre 2017.

De plus, certains jeunes demandent que le niveau de compétences linguistiques exigées soit rehaussé, ce qui aiderait à passer à l'étape suivante : garantir une main-d'œuvre bilingue pour le Canada ⁶³.

La prochaine étape : utiliser les compétences linguistiques au travail

Au bout du compte, les jeunes qui apprennent les deux langues officielles souhaitent mettre leurs connaissances en pratique une fois arrivés sur le marché du travail. Autant les jeunes d'expression française en milieu minoritaire que les jeunes francophiles reconnaissent que le bilinguisme constitue une valeur ajoutée pour l'accès aux emplois.

« Les jeunes d'expression française du pays questionnés par la FJCF reconnaissent unanimement l'importance de la maîtrise des deux langues officielles en ce qui concerne leurs perspectives d'emploi futur. »

FJCF, *Mémoire*, 1^{er} mai 2017.

« En tant que Canadienne, j'aimerais être en mesure de communiquer avec un plus grand nombre de gens. De surcroît, j'aime beaucoup les possibilités d'emploi auxquelles le bilinguisme donne accès. »

**Courtney Peters (Manitoba),
Expériences Canada, *Témoignages*, 5 juin 2017.**

Le développement économique et l'entrepreneuriat

Bien que des initiatives encourageant le développement économique et l'entrepreneuriat aient été mises sur pied à travers le pays, il y a lieu d'en faire plus pour faciliter la transition entre les études et l'emploi de même que pour assurer la rétention des jeunes en région ⁶⁴. Le manque d'emplois en français dans les régions contribue à la fragilisation des communautés et à l'exode des jeunes ⁶⁵.

« [...] ce serait utile si on était en mesure d'investir pour permettre à des jeunes diplômés de vivre des expériences de travail dans leur langue, dans leur programme d'études et dans leur communauté. Ce serait utile aussi pour les communautés et les commerces et entreprises de ces communautés. »

**Josée Vaillancourt, FJCF, *Témoignages*,
1^{er} mai 2017.**

« Inciter les jeunes à demeurer chez eux est un défi majeur, mais en même temps, il faut reconnaître que les jeunes sont en quête d'une expérience qui dépasse souvent la capacité de la communauté dans laquelle ils vivent. Nous voulons les séduire et les inciter à revenir et, une des façons de le faire, c'est de les accompagner dans le démarrage de petites entreprises. »

**Jean-Guy Bigeau, Réseau de développement
économique et d'employabilité (RDÉE),
Témoignages, 1^{er} mai 2017.**

Un jeune qui n'entrevoit pas la possibilité d'utiliser les langues qu'il a apprises une fois rendu sur le marché du travail n'aura pas la motivation nécessaire pour maintenir ses compétences linguistiques. Cet appui peut être renforcé de différentes façons :

- renforcer le programme Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles, qui reçoit actuellement le soutien de Patrimoine canadien ⁶⁶;
- améliorer l'appui à la relève entrepreneuriale et le démarrage de petites entreprises ⁶⁷;
- appuyer des initiatives locales, comme les programmes Jeunes millionnaires ou Percé à l'Î.-P.-É., qui aident les jeunes d'expression française en milieu minoritaire et qui les incitent à revenir travailler chez eux une fois leurs études terminées ⁶⁸.



La sénatrice Raymonde Gagné rencontre des étudiants du Collège de l'Île, lors de la visite du Comité sénatorial à l'Île-du-Prince-Édouard le 21 septembre 2017.



Mathieu Gallant, entrepreneur et propriétaire de la Fromagerie artisanale de l'Isle, lors d'une rencontre informelle avec les membres du Comité sénatorial.

Il faut en faire plus, comme l'a dit cet entrepreneur francophone de l'Î.-P.-É. qui a déploré le manque de mentorat en français.

« Il y a plusieurs petits programmes d'aide offerts aux entrepreneurs de l'Île, mais c'est difficile de trouver du mentorat personnalisé en français. »

Mathieu Gallant (Î.-P.-É.), Fromagerie artisanale de l'Isle, rencontre informelle, 21 septembre 2017.

Les jeunes réclament l'accès à des emplois où leur bilinguisme sera valorisé. En règle générale, ils se sentent interpellés lorsque le tourisme ou les services représentent des secteurs clés de l'économie locale. Par exemple :

- à l'Î.-P.-É., des jeunes anglophones ont dit être en mesure d'utiliser le français durant leurs emplois d'été⁶⁹.

Pour les entrepreneurs francophones de cette province, la maîtrise des langues officielles est un incontournable pour faire des affaires⁷⁰. Un jeune entrepreneur de l'Î.-P.-É. a réclamé

du soutien pour offrir un service à la clientèle bilingue, pour faire de la traduction par exemple, et a reconnu que la connaissance du français est un atout économique important, comme l'indique cet extrait.

« Quand je travaillais comme serveur, des clients francophones, soit du Québec, du Nouveau-Brunswick ou de la France, revenaient souvent à mon restaurant, parce que je parlais français. [...] J'ai toujours pu constater, partout où j'ai travaillé, qu'un service en français était fort apprécié par le secteur du tourisme. [...] Cela m'a donné la chance de faire beaucoup d'argent comme serveur. Cela se traduisait directement par des dollars. »

Jérémie Arsenault (Î.-P.-É.), Simple Feast Catering, Témoignages, 22 septembre 2017.

Les jeunes en connaissent très peu sur les emplois bilingues disponibles. Le défi est encore plus grand en milieu minoritaire. Une meilleure promotion des emplois bilingues disponibles est nécessaire, mais il y a des obstacles qui se vivent différemment en milieu minoritaire francophone ou anglophone. Par exemple :

- à l'Î.-P.-É., il est difficile pour les petites entreprises de dénicher des employés bilingues, car ceux qui le sont préfèrent des emplois mieux rémunérés ailleurs⁷¹. C'est le cas des garderies francophones, où les salaires des éducatrices ne sont pas suffisamment compétitifs⁷²;
- au Québec, la maîtrise du français est primordiale pour les jeunes d'expression anglaise qui souhaitent obtenir un emploi, mais certains d'entre eux craignent ne pas avoir les capacités linguistiques suffisantes pour poser leur candidature⁷³. C'est d'autant plus vrai en région⁷⁴.



Véronique Mallet, directrice générale, et Xavier Lord-Giroux, président par intérim de la Société Nationale de l'Acadie, témoignent lors des audiences publiques, à Charlottetown le 22 septembre 2017.

La fonction publique fédérale

Les jeunes qui choisissent la fonction publique fédérale souhaitent pouvoir travailler dans la langue de leur choix. C'est un facteur additionnel de motivation, comme l'a bien expliqué cette porte-parole de l'Acadie.

« Dans le cadre de la [Loi], la capacité de travailler en français dans la région de la capitale nationale demeure très importante pour nous parce que c'est un pôle d'attraction important pour nos jeunes qui se déplacent et qui font carrière dans cette région. La possibilité de travailler dans leur langue maternelle est très importante. Cela a un effet direct sur la préservation de leur langue maternelle et de leur culture qu'ils choisiront par la suite de transmettre à leurs enfants. »

Véronique Mallet, Société Nationale de l'Acadie (SNA), *Témoignages*, 22 septembre 2017.

La maîtrise du français et de l'anglais devrait être un critère de base pour occuper des postes de haut niveau, comme ceux d'ambassadeur ou de juge à la Cour suprême du Canada.

« Nous reconnaissons qu'il existe actuellement de belles initiatives pour favoriser des candidatures bilingues à certains postes, mais c'est trop peu. La maîtrise des deux langues officielles pour un candidat doit être bien plus qu'un atout. Elle doit être nécessaire. »

Xavier Lord-Giroux, SNA, *Témoignages*, 22 septembre 2017.

Certains croient même que des mesures pourraient être prises pour encourager le bilinguisme chez les employeurs du secteur privé⁷⁵.

La normalisation des deux langues officielles : un idéal

Comment les jeunes Canadiens envisagent-ils l'avenir des deux langues officielles au Canada? Ils désirent, d'abord et avant tout, normaliser la présence de ces deux langues dans toutes les sphères de leur vie. Pour ce faire, leur souhait numéro un est de réduire l'insécurité linguistique à laquelle ils sont confrontés au quotidien. Pour y arriver, ils proposent des mesures pour accroître leur sécurité identitaire. Ils envisagent un pays où l'utilisation active des deux langues officielles constitue la norme.

Le souhait : réduire l'insécurité linguistique

Plusieurs jeunes d'expression française en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec ne se sentent pas à l'aise de s'exprimer en français, ce qui les pousse à adopter l'anglais dans leurs conversations avec les autres ou dans les espaces publics. Leur défi principal est de faire connaître les différents accents et les valoriser, comme en témoignent les deux extraits suivants.

« [...] les différences d'expression ne devraient pas être un obstacle à l'affirmation de la langue française et [...] la francophonie devrait être célébrée dans toutes ses formes. »

Justin Johnson, FJCF, *Témoignages*, 1^{er} mai 2017.

« L'insécurité linguistique est un gros problème ici à l'Île-du-Prince-Édouard, souvent chez les élèves en immersion, mais aussi chez les élèves des écoles de langue française. [...] On se sent embarrassé de parler avec notre accent, notre français. À Charlottetown, c'est souvent difficile de trouver des services en français. De jeunes travailleurs qui savent parler le français ne donnent même pas un simple « Hello. Bonjour! ». »

Jérémy Buote (Î.-P.-É.), Jeunesse Acadienne et Francophone de l'Île-du-Prince-Édouard (JAFLIPE), *Témoignages*, 22 septembre 2017.

Reconnaissant cette problématique bien réelle, une professeure de l'Université de Moncton insiste sur l'importance de valoriser l'acquisition de compétences linguistiques communes.

« [...] Ceux dont le bilinguisme est composé de formes standardisées de langues seront plus mobiles et auront accès à des espaces plus prestigieux. Il est de ma conviction que pour que la francophonie canadienne soit le vrai moteur d'une dualité linguistique au Canada, tous les jeunes, peu importe leur milieu socioéconomique, doivent être en mesure d'acquérir les compétences et les ressources linguistiques légitimes du français [...]. Donc, ça passe par des mesures qui développent la langue elle-même, des outils de normalisation et de standardisation qui reflètent les usages du français au sein des communautés et qui répondent à des aspects négligés de l'actuelle Loi. »

Isabelle Violette, Université de Moncton, *Témoignages*, 22 septembre 2017.



Jérémy Buote de la Jeunesse Acadienne et Francophone de l'Île-du-Prince-Édouard, témoigne lors des audiences publiques, à Charlottetown le 22 septembre 2017.

L'objectif : augmenter la sécurité identitaire

La construction identitaire est au cœur du principe de dualité linguistique et de vitalité des communautés. Pour les jeunes d'expression française en milieu minoritaire, l'affirmation identitaire passe par l'ouverture et la diversité ⁷⁶. Ils sont à la recherche d'une sécurité identitaire accrue, capable de contrer les effets négatifs créés par l'insécurité linguistique. La particularité des accents de chacun peut devenir source de richesse et de fierté plutôt que source d'intimidation, si on les met en valeur ⁷⁷. Les écoles francophones ont un grand rôle à jouer en matière de construction identitaire, tant sur le plan linguistique que culturel, et il faut donc les mettre à profit ⁷⁸. Il faut reconnaître que la diversité des expressions de la francophonie au Canada constituent une richesse, et en tenir compte, comme l'ont exprimé ces deux jeunes de l'Acadie.

« Il ne s'agit pas simplement d'avoir des lois qui nous permettent de parler en français. Il faut avoir une place où s'exprimer. [...] il ne faut pas avoir honte de parler une langue un peu weird. »

Seth Fraser (Nouvelle-Écosse), FJCF, Table ronde, 8 septembre 2017.

« Je crois fermement que la préservation du français en Acadie doit inclure la préservation du français acadien. »

Madeleine Léger (Nouveau-Brunswick), étudiante, Témoignages, 22 septembre 2017.

Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec rêvent d'un milieu de vie où ils se sentent à l'aise de parler ou d'interagir dans la langue de leur choix, comme le résume parfaitement ce témoignage d'une jeune du Nouveau-Brunswick.

Pour un jeune, la sécurité identitaire pourrait être définie comme un environnement où il peut recevoir une éducation de qualité, s'engager dans sa communauté, où il peut s'exprimer, dans la langue de son choix, que ce soit en anglais ou en français.

Sue Duguay (Nouveau-Brunswick),
Fédération des jeunes francophones du
Nouveau-Brunswick (FJFNB),
Témoignages, 22 septembre 2017.

L'offre active des services en français et en anglais apparaît comme un facteur clé pour aider les jeunes à développer ce sentiment de sécurité. Ces derniers ne devraient jamais avoir à réclamer un service dans leur langue, celui-ci devrait leur être offert d'emblée.

Le rêve pour le Canada : un quotidien où l'utilisation active des langues officielles est la norme

L'objectif de « progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais » inscrit dans la *Charte canadienne des droits et libertés* est loin d'être atteint ⁷⁹. Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire croient cet objectif atteignable, à condition de mettre certaines mesures en place pour réduire les obstacles qui se sont accumulés au fil des ans. Ils souhaitent vivre dans un Canada où il est normal de vivre en français partout. Le bilinguisme canadien ne doit pas être qu'une question de principe, mais bien une réalité qui se vit au quotidien.



La sénatrice Claudette Tardif lors d'une entrevue au Collège de l'Île à Wellington.

Pour ce faire, ils veulent avoir accès à une variété de services et d'infrastructures – à la fois sur le plan scolaire, culturel, communautaire, gouvernemental – qui leur permettront de vivre pleinement ce rêve. Leur mot d'ordre : la valorisation des langues officielles ⁸⁰. Celle-ci doit être visible et réelle ⁸¹. Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire veulent être en mesure de s'épanouir dans leur langue ⁸². Il faut donc leur offrir un continuum de services, dans les différents secteurs qui touchent au développement des communautés, en faisant en sorte que le gouvernement fédéral tienne compte de leurs besoins et de leurs intérêts ⁸³. Le gouvernement fédéral doit, à leur avis, agir comme chef de file en montrant l'exemple. Une intervention positive de sa part pourrait avoir un effet d'entraînement sur les autres paliers de gouvernement – et même sur le secteur privé – en les encourageant à traiter les deux langues officielles sur un pied d'égalité ⁸⁴.

« La coexistence du français et de l'anglais fait partie de notre réalité. On ne peut pas s'en défaire. »

Justin Johnson, FJCF, *Témoignages*, 1^{er} mai 2017.

« Nous encourageons également le gouvernement à reconnaître que sa population est de plus en plus mobile et que l'octroi de services bilingues dans ses institutions devrait être normalisé, et ce, à la grandeur du pays. »

Xavier Lord-Giroux, SNA, *Témoignages*, 22 septembre 2017.

Le témoignage d'une jeune de la Saskatchewan qui a participé à la table ronde à Ottawa est percutant.

Nous avons besoin de l'aide de la loi fédérale pour faire valoriser la dualité linguistique. Je ne veux plus faire face à un fonctionnaire ou un gérant provincial et me faire ridiculiser parce que j'ai osé lui demander s'il y avait des cours de conduite en français. Je ne veux plus entrer dans un aéroport où je me sens comme un mal de tête parce que je leur ai répondu en français lorsqu'ils m'ont saluée en disant « Hello, bonjour ». Je ne veux plus être intimidée dans une place publique parce que je choisis de m'exprimer en français avec mes amis. Je ne veux plus entendre les jeunes dans les programmes d'immersion française dire qu'ils ne parlent plus le français à cause de leur insécurité linguistique.

Gabriela Quintanilla (Saskatchewan), FJCF,
Table ronde, 8 septembre 2017.

Les jeunes d'expression anglaise du Québec et les jeunes francophiles ont, eux aussi, cette même vision d'avenir du Canada où l'utilisation des deux langues officielles sera la norme.

« Cela devrait faire partie du quotidien, que les deux langues soient offertes, que des occasions d'apprentissage soient offertes, et que ce soit accessible à tout le monde. »

**Rachel Hunting (Québec), QCGN, *Témoignages*,
8 mai 2017.**

« Il faut simplement donner l'exemple. Je sais que toutes les institutions fédérales sont bilingues, mais il faut vraiment donner l'exemple et montrer qu'il est possible d'être bilingue et d'offrir des services de la même manière dans les deux langues officielles. »

**Nicolette Belliveau (Nouveau-Brunswick),
Le français pour l'avenir, *Témoignages*, 5 juin 2017.**

« [...] en normalisant la prestation de tous les services dans les deux langues officielles, j'estime que les jeunes embrasseront notre dualité linguistique. [...] Nous devons continuer d'offrir des services supplémentaires à ceux qui peuvent parler les deux langues, car c'est un élément de motivation. [...] Cela normalise les deux langues, cela donne le choix, et cela donne aussi aux anglophones qui apprennent le français et aux francophones qui apprennent l'anglais la chance de pratiquer. Je pense que c'est important d'avoir tous les services. »

**Austin Henderson (Nouveau-Brunswick), CPF,
Témoignages, 12 juin 2017.**

« Ces politiques de la part d'Ottawa devraient s'étendre à des domaines d'interaction publique comme les parcs, les plages, les centres de loisirs et les centres communautaires [...] où le français peut être utilisé de manière égale et devenir courant dans tous les aspects et toutes les formes. »

Murtaza Ebrahim, *Mémoire*, 13 octobre 2017.

« [...] si l'on peut trouver des façons de promouvoir le français d'une manière que tout le monde aime et pour laquelle tout le monde a de l'intérêt, l'ajout du français dans leur vie devient plus simple, c'est comme un effet domino. Je pense que la modernisation de la Loi sur les langues officielles est la première étape qui peut créer un effet domino qui va commencer dans les communautés, et qui va se propager comme un bon virus dans chaque province et partout au Canada. »

**Victoria Gibbs (Î.-P.-É.), Le français pour l'avenir,
Témoignages, 22 septembre 2017.**



Les liens entre les différentes communautés linguistiques du pays : les ponts à bâtir

Quels efforts les jeunes sont-ils prêts à faire pour atteindre leur idéal d'un pays où les deux langues officielles sont la norme? Parmi les solutions envisagées, il y a celle de bâtir des ponts entre les communautés linguistiques du pays. Les jeunes expriment généralement un grand intérêt envers les initiatives qui encouragent les échanges et les rencontres entre eux. Leur affirmation identitaire passe par l'ouverture à l'autre.

Les liens entre les minorités et la majorité

L'objectif premier, pour en arriver à l'égalité des deux langues officielles, est d'entretenir des relations positives et enrichissantes entre la majorité et la minorité. Si la première ne comprend pas les besoins de la seconde, il devient difficile d'atteindre l'objectif de progression vers l'égalité du français et de

l'anglais. Les jeunes en milieu minoritaire sont conscients de cette dynamique. Autrement dit, ils souhaitent que leur communauté soit vue comme un atout.

Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire veulent amener les autres Canadiens à s'appropriier leur langue, à célébrer leur culture, à connaître leur histoire⁸⁵. Ils souhaitent se rapprocher de la majorité francophone du Québec, se faire connaître auprès d'eux⁸⁶.

Les jeunes d'expression anglaise du Québec comprennent bien la nécessité de se rapprocher de la majorité francophone. La volonté de briser les stéréotypes était d'ailleurs ressortie comme l'un des constats numéro un de l'étude portant sur *L'épanouissement des communautés anglophones du Québec*⁸⁷. L'égalité des deux langues officielles du Canada est au cœur de leurs propos, tout comme ce sentiment de

vouloir apprendre des autres. Ils sont d'avis qu'il faut travailler à bâtir des ponts le plus tôt possible dans leur parcours de vie.

« [...] il souffle un vent d'optimisme chez les jeunes anglophones qui souhaitent faire éclater les vieux stéréotypes, définir les points en commun et créer de meilleurs liens avec la communauté francophone. Ils sont nourris d'un désir ou d'un besoin de participer dans les deux langues officielles dans un environnement où les deux langues sont égales. »

Mario Clarke (Québec), Youth Employment Services (YES), *Témoignages*, 8 mai 2017.

« La meilleure façon d'apprendre une langue seconde consiste à socialiser, à fréquenter des anglophones ou des francophones, quel que soit le cas, et à apprendre d'eux. C'est la meilleure façon de s'intégrer dans son milieu, de se sentir inclus là où l'on vit et d'établir son identité. »

Sarah Lukassen (Québec), YES, *Témoignages*, 8 mai 2017.

« Plus nous parviendrons à appuyer de telles activités destinées aux enfants, dès le plus jeune âge, plus nous réussirons à établir des ponts entre les communautés, à accroître la compréhension et à susciter l'intérêt dans ces communautés. »

Rachel Hunting (Québec), QCGN, *Témoignages*, 8 mai 2017.

Il faut encourager les initiatives où les deux communautés linguistiques sont réunies⁸⁸. À condition bien sûr que les jeunes appartenant à la minorité aient pu développer une sécurité identitaire suffisamment forte pour ouvrir le dialogue⁸⁹. L'accès à des cours pour en apprendre plus sur l'histoire et la culture des deux principales communautés linguistiques du pays apparaît important⁹⁰. Les minorités arriveraient mieux à faire comprendre leurs réalités.

La célébration de la francophonie au Canada

Pour que l'utilisation des deux langues officielles devienne la norme, il faut reconnaître que la promotion du français a besoin d'un appui renforcé. Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire souhaitent **que le français cesse d'être considéré comme une simple langue de traduction**⁹¹. Pour cela, un **leadership fort** est nécessaire. L'**offre active de services en français** et une **plus grande disponibilité de produits culturels dans cette langue aidera à normaliser la situation**⁹².

Un autre objectif souvent mentionné par les jeunes est d'améliorer les relations entre les francophones et les francophiles du Canada. Il existe un fossé énorme entre les écoles francophones et les programmes d'immersion française dans plusieurs régions⁹³. À l'Î.-P.-É., les jeunes francophiles à l'extérieur du Québec disent en connaître très peu sur la culture de leurs compatriotes acadiens et ont peu de rapports avec eux⁹⁴. Ces liens se traduisent par un engagement à parler français dans leur province, mais pas nécessairement par des rencontres directes⁹⁵. Les ressources manquent pour organiser ce type de rencontres, selon les enseignants rencontrés durant les visites dans les écoles⁹⁶.

Certains jeunes ne demandent pas mieux que de sortir du contexte scolaire et de se retrouver dans des événements rassembleurs où ils pourront vivre et célébrer la francophonie. Il faut chercher des moyens de créer un engouement pour la francophonie. Cependant, plusieurs obstacles existent : la distance, le manque de ressources, l'insécurité linguistique, la crainte de voir leur identité diluée, des structures trop rigides ou le risque d'accentuer la perte des ayants droit dans les écoles francophones au profit des écoles de langue anglaise⁹⁷. Il faut donc détruire les barrières et encourager le dialogue et les rapprochements.



La sénatrice Lucie Moncion et le sénateur René Cormier, membres du Comité sénatorial, se sont joints à la Fédération de la jeunesse canadienne-française pour tenir à Ottawa une table ronde sur la façon d'adapter la Loi sur les langues officielles aux réalités du XXI^e siècle.

« [...] dans nos activités, on s'aperçoit que les jeunes ne font pas de distinction entre francophones et francophiles. Tous ceux qui participent aux activités parlent en français et s'entendent bien, peu importe leurs antécédents. »

Louis Roux (Colombie-Britannique), FJCF, Table ronde, 8 septembre 2017.

« À Mount Allison, je suis animatrice d'une émission de radio que j'anime en anglais, mais je joue uniquement de la musique en français, et j'explique le contexte des chansons, j'explique le contenu. C'est ma façon à moi d'amener un peu de ma culture francophone à un milieu qui est majoritairement anglophone. Pour moi, c'est ça, faire des ponts. »

Madeleine Léger (Nouveau-Brunswick), étudiante, Témoignages, 22 septembre 2017.

Certains organismes jeunesse adoptent des définitions plus inclusives de leurs effectifs ⁹⁸. Le but est d'intégrer un plus grand nombre de Canadiens d'expression française dans leurs rangs, et pas seulement ceux qui sont de langue maternelle française. La tâche de recrutement

est difficile, surtout quand les structures en place imposent une distinction entre les francophones et les francophiles ⁹⁹.

« On a souvent essayé d'engager des jeunes à se joindre à nos activités jeunesse en français, mais ils se sentaient exclus pour la raison simple qu'ils ne se sentaient pas Acadiens. Nous, on n'aimait pas ça. On voulait que toute la jeunesse capable de communiquer en français ou de s'identifier à l'Acadie se sente la bienvenue à nos activités. Donc, en 2016, nous avons ajouté « et Francophones de l'Île-du-Prince-Édouard » pour s'assurer que peu importe d'où on vient, peu importe notre accent, il y a de la place pour vous chez JAFLIPE. Avec ce changement, nous voulons permettre aux citoyens de 12 à 25 ans qui parlent français de vivre, de s'épanouir et de s'engager en français. »

Jérémie Buote (Î.-P.-É.), JAFLIPE, Témoignages, 22 septembre 2017.



La sénatrice Rose-May Poirier félicite les jeunes de l'école Évangéline de leur persévérance dans l'apprentissage du français et les encourage à être fiers de leurs racines acadiennes et francophones.

Une notion trop étanche de ce que constitue un francophone peut avoir des effets pervers pour les organismes jeunesse, comme le manque chronique de financement pour répondre aux besoins réels.

« Je pense à Terre-Neuve en particulier, où il y a à St. John's 10 fois plus de francophiles que de gens officiellement bilingues et que de francophones. Il y a une masse qui participe à nos activités, tant dans nos organismes jeunesse qu'ailleurs, et on n'a pas les moyens d'accueillir tout cela. Si on le fait, c'est sans les ressources, alors la notion de francophone qui est liée à ces ressources doit être revue certainement. »

**Gaël Corbineau (Terre-Neuve-et-Labrador),
Franco-Jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador,
Témoignages, 22 septembre 2017.**

C'est en ce sens que les jeunes parlent d'adopter une nouvelle définition de qui est francophone ¹⁰⁰ ce qui favorisera le bilinguisme du Canada.

« [Les jeunes] veulent partager leurs expériences parce qu'ils savent très bien [...] que lorsqu'on raccroche la langue à cette culture qui est derrière elle, on forme des gens qui ont plus qu'une capacité linguistique, mais qui ont un véritable amour du bilinguisme et qui ont une compréhension de la nécessité du bilinguisme. »

**Alexis Couture, FJCF, Témoignages,
22 septembre 2017.**

Il semble aussi important, pour certains jeunes issus d'un milieu minoritaire, d'accroître le dialogue avec les nouveaux arrivants. Ils proposent, entre autres, de leur offrir de la formation linguistique ou de mieux les intégrer aux activités communautaires et culturelles ¹⁰¹. Ils proposent de défaire les hiérarchies et d'en tenir compte dans la façon d'élaborer les lois.

« C'est comme s'il existe une hiérarchie dans la francophonie : des plus francophones et des moins francophones. Dans cette hiérarchie, nous trois serions placés dans des rangs différents parmi ceux qui sont de nouveaux arrivants, qui apprennent le français de base ou le français et ceux qui veulent apprendre le français. Pour nous, cette hiérarchie est complètement artificielle et ne sert qu'à exclure les gens. Une façon de préserver la langue française dans les communautés francophones en situation minoritaire est de défaire cette hiérarchie artificielle. Les lois, les structures et les politiques du gouvernement doivent l'encourager et le mandater. »

**Derrek Bentley (Manitoba), FJCF, Table ronde,
8 septembre 2017.**

Chapitre 2

Les propositions pour moderniser la Loi

Lors de leur passage à l'école secondaire Colonel Gray, les membres du Comité sénatorial écoutent les élèves sur les avantages que le bilinguisme leur apporte ainsi que sur les raisons qui les ont poussés à poursuivre leurs études secondaires en immersion française.



Le Comité sénatorial a été saisi de plusieurs propositions pour adapter la *Loi* aux réalités du XXI^e siècle. Elles sont exposées dans ce deuxième chapitre. De manière générale, les jeunes souhaitent renforcer la dualité linguistique canadienne et promouvoir le bilinguisme. Pour ce faire, ils proposent que le gouvernement fédéral déploie plus d'efforts pour voir à la réalisation de ces objectifs. Comment le gouvernement peut-il les aider à s'épanouir pleinement dans les deux langues? Il peut le faire :

- en s'attaquant à la question de l'offre de services au public;
- en renforçant son appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- en assurant une promotion active des deux langues officielles;
- en renforçant les mécanismes de mise en œuvre de la *Loi*;
- en exploitant le potentiel du contenu numérique.

Ce chapitre soulève des points qui serviront à orienter le rapport final du Comité sénatorial.



Revoir l'offre de services au public

Dans leur vision idéale du Canada, les jeunes Canadiens et Canadiennes s'attendent à recevoir de la part du gouvernement fédéral des services dans les deux langues officielles, et ce peu importe le type de service demandé ou la région où ils se trouvent. Le gouvernement fédéral s'est engagé, on le sait, à revoir le règlement qui accompagne la partie IV de la *Loi*, qui porte sur les communications avec le public et la prestation des services. Les témoignages renforcent ce message maintes fois entendu : il faut revoir la façon dont sont offerts les services en français et en anglais à la population. Ils

mettent l'accent sur l'importance d'assurer des services de qualité égale et sur la nécessité d'adopter une définition plus inclusive de qui est francophone.

Des services de qualité égale : partout et en tout temps

Les jeunes demandent un meilleur accès aux services qui leur sont offerts par le gouvernement. Ils ne font pas nécessairement la distinction entre les services fédéraux, provinciaux ou municipaux. Ils souhaitent

simplement avoir accès aux services dont ils ont besoin, dans la langue de leur choix. Quelques principes clés guident leur réflexion. Il faut d'abord assurer une offre active de ces services. Ces derniers doivent être de qualité égale en français et en anglais. Rien ne sert de les compartimenter à certains secteurs ou à certaines régions. Mieux vaut y avoir accès partout, et en tout temps. Les jeunes demandent que la *Loi* soit modifiée pour répondre à ces impératifs.

Une définition inclusive de qui est francophone

Les jeunes d'expression française en milieu minoritaire sont de fiers défenseurs d'une définition plus inclusive de qui est francophone. Ils réclament du gouvernement du Canada qu'il suive l'exemple des mesures adoptées par d'autres juridictions.



À l'heure actuelle, le règlement d'application de la partie IV de la *Loi* se réfère à une définition plus restrictive de qui est francophone et à des critères quantitatifs pour évaluer la demande importante. Il ne tient pas compte des changements survenus aux plans social, démographique et juridique. Il maintient sous silence la réalité diversifiée de plusieurs communautés francophones, où l'immigration et l'exogamie prennent de plus en plus de place. Il exclut les finissants des programmes d'immersion française et les enfants de couples exogames, où un seul des deux conjoints est francophone, du calcul pour une demande potentielle de services en français. Les jeunes demandent à ce que le gouvernement fédéral soit plus inclusif et tienne compte des réalités d'aujourd'hui.



Renforcer l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire

Les jeunes Canadiens et Canadiennes que le Comité sénatorial a rencontrés, en particulier ceux appartenant à une communauté de langue officielle en situation minoritaire, croient en l'importance de renforcer l'appui aux minorités francophones et anglophones du Canada. Ces communautés sont une partie intégrante du contrat social que le Canada a endossé en adoptant sa *Loi*, en 1969.

Des secteurs de développement à privilégier

À l'heure actuelle, la *Loi* ne contient pas de dispositions spécifiques portant sur la jeunesse. Les mesures énoncées à sa partie VII, qui traite de la promotion du français et de l'anglais et de l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, sont de nature plutôt générale. Les jeunes demandent un appui renforcé en faveur de certains secteurs de développement qui les touchent de plus près tels que l'éducation, le développement économique, les arts et la culture, les capacités des organismes jeunesse, l'immigration et la construction identitaire. Ils demandent au gouvernement fédéral de les consulter lorsque

des mesures sont mises en place dans ces différents secteurs.

L'éducation : de la petite enfance jusqu'au postsecondaire

L'apprentissage du français devrait être assuré dès le plus jeune âge, et se poursuivre jusqu'au postsecondaire. L'idée d'assurer un continuum d'éducation en français n'est pas nouvelle, et elle prend tout son sens lorsque les jeunes parlent des obstacles auxquels ils sont confrontés. La *Loi* contient des mesures pour les écoles primaires et secondaires. Elle est muette sur les mesures à prendre du côté de la petite enfance ou de l'éducation postsecondaire, qui sont pourtant reconnus comme des éléments clés de la vitalité, autant en matière d'initiation que de maîtrise de la langue. La *Loi* doit reconnaître le rôle de gardien que joue le gouvernement fédéral à l'égard des principes d'égalité réelle et du caractère réparateur des droits linguistiques en éducation. Les références à la petite enfance et au postsecondaire, comme parties prenantes du continuum en éducation, doivent y être clairement énoncées.

Le développement économique et l'employabilité

Le bilinguisme sert souvent de levier pour soutenir le développement économique et l'employabilité des jeunes. La *Loi* doit être en mesure de les appuyer pour développer leurs compétences dans les deux langues officielles et les encourager à faire prospérer leur communauté. Des communautés de langue officielle en situation minoritaire fortes prennent leur place dans le paysage économique et contribuent à la prospérité de leur région. La *Loi* doit encourager les jeunes à rester – ou revenir – chez eux pour participer à ce développement en favorisant la prise de mesures positives à cet égard, ce qui passe par une affirmation claire du rôle que jouent le développement économique et l'employabilité comme facteurs de promotion de la dualité linguistique canadienne.

Le lien entre la langue et la culture

Les jeunes souhaitent de meilleurs investissements dans les arts et la culture. La promotion de la langue et de la culture qui l'accompagne est pour eux manifeste, voire essentielle. C'est ce qui permet aux communautés de langue officielle en situation minoritaire de s'épanouir. C'est aussi ce qui incite les autres communautés linguistiques du pays à s'intéresser à elles. Il est primordial, selon les jeunes, d'assurer l'accès à du contenu culturel qui leur ressemble, qui les rassemble et qui les représente. La *Loi* ne fait pas, à l'heure actuelle, suffisamment de place à ce lien entre la langue et la culture. C'est, selon plusieurs, une lacune qu'il faut corriger, notamment par le fait qu'en éducation, l'apprentissage d'une langue passe aussi par l'apprentissage de la culture qui l'accompagne. C'est aussi une façon de reconnaître la valeur ajoutée du bilinguisme dans la société canadienne et de réaffirmer la dualité linguistique comme valeur fondamentale. Les jeunes qui vivent des expériences culturelles concrètes gardent des liens plus forts envers la langue qui y est associée.

Le développement des capacités et la philosophie du *par et pour* les jeunes

Les travaux réalisés par le Comité sénatorial montrent que les jeunes sont motivés à participer aux débats qui les concernent et prêts à s'engager dans leur communauté. Ils souhaitent être outillés pour participer aux décisions et le faire en tenant compte de leurs besoins et de leurs réalités. Il est donc important que les institutions parlementaires et gouvernementales visées par la *Loi* entendent leur voix et en tiennent compte dans les décisions qu'elles prennent pour mieux refléter leurs besoins.

L'engagement dans les organismes jeunesse apparaît comme un facteur important de construction identitaire, et c'est pourquoi les jeunes d'expression française en milieu minoritaire réclament plus d'aide pour développer leurs capacités. La philosophie du *par et pour* les jeunes est une façon pour eux de placer leurs organismes au cœur de l'action gouvernementale. Le modèle de gouvernance de la Société Nationale de l'Acadie, que le Comité sénatorial a rencontrée, est d'ailleurs inspirant du fait qu'il accorde 50 % du pouvoir de décision aux organismes jeunesse qui la composent. Pour atteindre les objectifs sous-entendus par la *Loi*, peut-être faudrait-il que celle-ci définisse plus clairement ce que signifient les concepts de « développement », « d'épanouissement » et de « mesures positives » inscrits à la partie VII. L'idée d'une prise en charge *par et pour* les communautés pourrait aussi voir le jour à l'intérieur de la *Loi*.

L'intégration des nouveaux arrivants dans les communautés

Avec cette diversité grandissante qui marque le Canada, à la fois sur les plans linguistique et culturel, il est essentiel pour les jeunes en milieu minoritaire de montrer de l'ouverture à l'égard des nouveaux arrivants. Ces derniers constituent un potentiel évident de renouvellement de ces communautés vieillissantes. La volonté de rapprochement avec les autres communautés linguistiques du pays est manifeste dans le discours des jeunes. Une définition plus inclusive de qui est

francophone pourrait donc avoir des effets non seulement sur l'offre de services, mais aussi sur le développement et l'épanouissement de leurs communautés.

La *Loi* reste pour l'instant muette sur le rôle de l'immigration dans le contexte de la mise en œuvre de la partie VII. Il y aurait peut-être lieu de la revoir pour affirmer clairement les objectifs du Canada en la matière, ou prévoir des incitatifs pour encourager les nouveaux arrivants à s'intégrer dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire. Pourquoi ne pas en profiter pour affirmer haut et fort le rôle des langues officielles comme facteur d'intégration à la société canadienne? Des mesures liées à l'apprentissage des langues

par les immigrants pourraient voir le jour à l'intérieur de la *Loi*, tout comme la diversité culturelle pourrait en faire partie également.

Les espaces communautaires

La *Loi* fait-elle suffisamment place à l'importance d'appuyer les espaces communautaires qui contribuent au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire? Le message des jeunes issus de ces communautés est de renforcer cet appui, ce qui permettra de faciliter leur objectif de bâtir des ponts entre eux et avec les autres communautés linguistiques.



Assurer une promotion active des deux langues officielles

En général, les jeunes Canadiens et Canadiennes s'entendent pour dire que le gouvernement fédéral doit voir grand dans ses objectifs de promotion des deux langues officielles. Bien que la *Loi* consacre une partie complète – la partie VII – à la promotion du français et de l'anglais, les témoignages montrent la nécessité de pousser la réflexion plus loin. Ils suggèrent que soient prises des mesures additionnelles pour assurer une promotion active de ces deux langues

dans la société canadienne, que ce soit pour l'apprentissage, la promotion ou l'établissement de normes linguistiques à l'échelle canadienne.

L'apprentissage des deux langues officielles : partout et pour tous

Tous les Canadiens et Canadiennes devraient avoir la chance de recevoir une éducation dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Pourquoi limiter les occasions d'apprentissage

à quelques catégories de citoyens ou à quelques régions du Canada, se demandent les jeunes, alors que les bienfaits du bilinguisme sont reconnus? Pourquoi certains citoyens ont-ils cette chance, mais pas les autres? La *Loi* prévoit des mesures pour encourager l'apprentissage du français et de l'anglais et encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à fournir des programmes en ce sens. Pourrait-elle faire en sorte de rendre ces programmes obligatoires partout? Les jeunes considèrent que le gouvernement fédéral a un rôle de leadership à jouer en matière d'apprentissage des deux langues officielles, dans le respect des compétences des provinces. Ces programmes pourraient inclure des expériences d'apprentissage à l'extérieur de l'école. Selon les jeunes, il s'agirait d'améliorer la maîtrise de la langue dans un contexte pratique. La *Loi* ne dit rien à cet effet, pour l'instant.

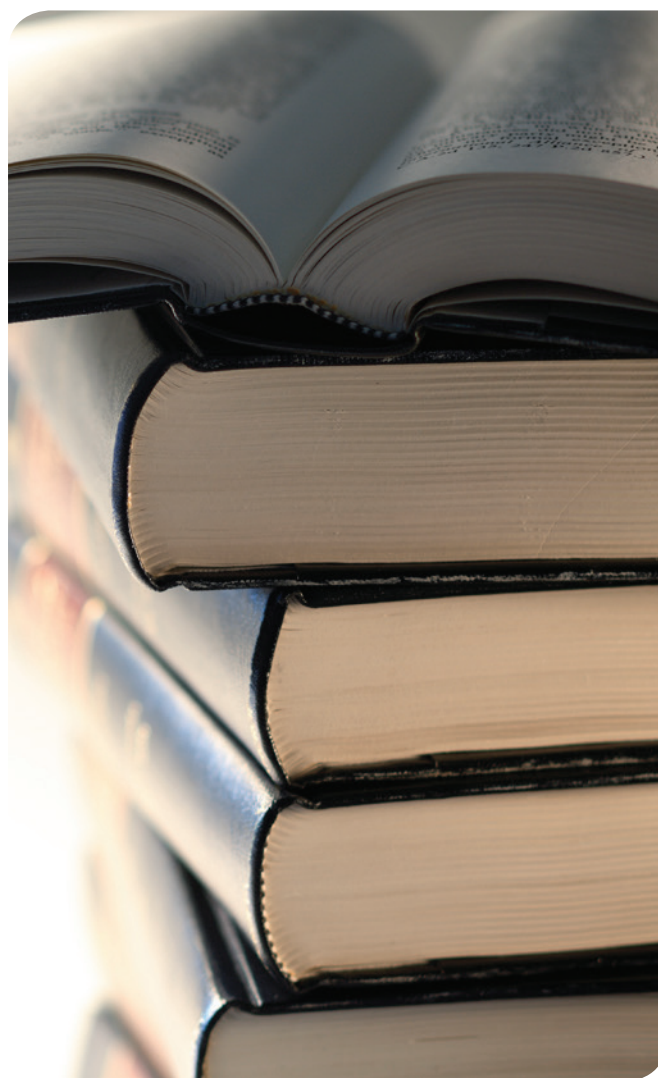
Promouvoir la fierté de la langue et la diversité des expressions

Il faut, selon les jeunes d'expression française en milieu minoritaire, que la *Loi* puisse fournir des solutions aux défis posés par l'insécurité linguistique. Ils veulent entendre le gouvernement fédéral parler d'eux et de leurs réalités. Ils désirent un Canada où la dualité linguistique et les deux langues officielles sont célébrées, dans le respect des différents accents et des particularités régionales. Leur identité bilingue et la diversité de leurs expressions doivent être vues comme une richesse dans la poursuite du projet linguistique et culturel canadien.

Définir des compétences linguistiques communes

Trop de jeunes qui apprennent le français ou l'anglais à l'école ne sont pas en mesure de les utiliser à leur sortie du secondaire. Le besoin de définir des compétences linguistiques communes apparaît essentiel pour des jeunes qui croient au bilinguisme canadien. La *Loi* parle de l'apprentissage des langues dans le

contexte scolaire, mais elle reste muette sur le maintien des compétences acquises. En milieu de travail, les employeurs des secteurs public et privé sont de plus en plus à la recherche de jeunes professionnels bilingues. D'ailleurs, n'est-il pas temps que la connaissance du français et de l'anglais soit vue comme une compétence essentielle du XXI^e siècle? Les jeunes sont d'avis que la *Loi* devrait exiger que des candidats à des postes de haut niveau – les juges de la Cour suprême du Canada n'étant qu'un exemple parmi ceux-là – les maîtrisent.



Raffermir les mécanismes de mise en œuvre de la Loi

Les jeunes Canadiens et Canadiennes semblent, de façon générale, plus attirés par des mesures positives d'affirmation, de valorisation et de promotion des deux langues officielles que par des mesures de sanction. Mais constatant l'immobilisme de certaines institutions, des jeunes suggèrent l'adoption de mécanismes renforcés de mise en œuvre de la *Loi*. Ils insistent sur l'importance de faire participer les provinces et territoires à la réalisation de ses objectifs. Ils proposent une surveillance accrue de sa mise en œuvre. Certains suggèrent d'envisager des mesures de révision périodique pour en assurer sa pertinence à long terme.

Une collaboration accrue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux

Les provinces et territoires ont une influence considérable sur la réalisation des objectifs de la *Loi*. Plusieurs des domaines qu'elle touche sont de compétence partagée. Il apparaît donc important pour les jeunes de renforcer les mécanismes de collaboration entre les différents paliers de gouvernement. Ces derniers doivent mieux coordonner leurs efforts et démontrer un leadership dans la mise en œuvre de la *Loi* et de ses objectifs.

Des mécanismes de supervision et de reddition de compte plus solides

Il arrive souvent que la *Loi* ne soit pas respectée. Il revient aux citoyens, par leurs plaintes, de la faire appliquer. Les jeunes estiment qu'il faut en assurer une application plus rigoureuse. L'exemple d'une province comme l'Î.-P.-É., où la responsabilité du dossier des Affaires francophones repose entre les mains du premier ministre, est certainement inspirant. Pourquoi, au fédéral, ne pas remettre la responsabilité des langues officielles à une instance de plus haut niveau? La question se pose, dans le cadre de la révision d'une *Loi* qui présente des lacunes dans sa mise en œuvre, et pour laquelle la distribution des responsabilités n'a jamais été remise en question.

La désignation d'un organisme central responsable de la coordination, de la mise en œuvre et de l'application de la *Loi* est l'une des suggestions présentées. Le Bureau du Conseil privé semble tout désigné pour assumer cette responsabilité, selon les jeunes.

L'insertion dans la *Loi* de mécanismes renforcés de surveillance, d'amendes ou de sanctions est une autre des solutions avancées. Le respect de la *Loi* est essentiel si le gouvernement fédéral veut contribuer à l'égalité réelle des deux langues officielles. En affirmant ce principe haut et fort, il contribuerait à attiser les tensions linguistiques qui resurgissent de temps à autre dans certaines régions du pays. Plutôt que d'être perçue comme un simple instrument de persuasion morale, la *Loi* serait ainsi vue pour ce qu'elle doit être : une loi fondamentale ayant un statut quasi constitutionnel. Peut-être faudrait-il revoir certains libellés de la *Loi* pour la rendre plus contraignante.

Il faudrait aussi, lorsque le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces, qu'il assume ses responsabilités et s'assure à ce que l'argent serve aux bonnes fins. Des mesures de reddition de compte pourraient donc faire leur apparition dans la *Loi*. Celle-ci pourrait obliger l'inclusion de clauses linguistiques dans les ententes intergouvernementales et de mécanismes de consultation auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire visées.

Une révision périodique de la Loi

L'exercice de réflexion au sujet de la modernisation de la *Loi* en amène un autre : celui d'insérer à l'intérieur de la *Loi* des mesures pour en assurer une révision périodique, ce qui permettrait d'assurer sa pertinence à long terme. Le Nouveau-Brunswick en est un exemple, alors que ses lois linguistiques ont été révisées de la sorte. La *Loi* fédérale doit s'arrimer avec les mesures législatives mises en place ailleurs au pays et être en mesure d'évoluer au même rythme qu'elles.



Exploiter le potentiel du contenu numérique

Un constat qui ressort clairement des travaux des derniers mois concerne l'incapacité actuelle de la *Loi* de s'adapter aux nouvelles réalités technologiques. Les jeunes Canadiens et Canadiennes sont friands de nouvelles technologies. Ils en consomment jour après jour et souhaitent les utiliser davantage pour faire la promotion des deux langues officielles. Ils réclament du contenu numérique créé par et pour eux. Ils souhaitent tirer profit de ces nouveaux médias pour communiquer dans les deux langues officielles. Les messages au sujet de l'acceptation et de l'appréciation des deux langues officielles doivent rejoindre les Canadiens de toutes les origines et de tous les milieux.

Du contenu par et pour les jeunes

Les jeunes ne disposent pas de suffisamment d'aide et d'outils pour faire leur marque dans le paysage numérique, et encore moins pour le faire en français. Ils demandent d'être engagés dans la création de contenu numérique en français. Ils veulent être exposés à du contenu qui leur ressemble. Ils souhaitent participer à des événements et interagir dans des espaces qui en font la promotion. Selon eux, les nouvelles technologies permettraient d'assurer une promotion plus directe des langues officielles et faire participer les jeunes.

La *Loi* pourrait permettre la valorisation et la création de contenu en ligne, en français, par l'intermédiaire des médias sociaux et des plateformes en ligne qui sont devenus des incontournables lorsque le gouvernement fédéral communique avec le public.

Élargir la portée du message à tous les Canadiens

Plus les réalités vécues par les communautés de langue officielle en situation minoritaire seront visibles, meilleures seront les chances que l'adhésion à la dualité linguistique canadienne soit reconnue. La promotion des deux langues officielles et du bilinguisme est l'affaire de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. Les technologies d'aujourd'hui, notamment les médias sociaux, peuvent facilement contribuer à élargir la portée du message et à créer des rapprochements entre les différentes communautés du pays. Il faut s'assurer de les intégrer dans la discussion dans un langage simple, à la portée de tous, en mettant l'accent sur les aspects positifs de la dualité linguistique et du bilinguisme ainsi que sur la valeur égale des deux langues officielles. Les nouvelles générations auront alors de plus grandes chances d'être sensibilisées et de se sentir interpellées.

Résumé

des propositions des jeunes pour moderniser la Loi

REVOIR LA PARTIE IV : COMMUNICATIONS AVEC LE PUBLIC ET PRESTATION DES SERVICES

En marge de la révision du règlement d'application de la partie IV de la Loi, il faut prévoir des dispositions à l'intérieur même de la Loi pour :

- assure la **qualité égale** des communications et des services offerts;
- inclure une **définition inclusive de qui est francophone**;
- revoir les critères associés à la **demande importante** en considérant ceux liés à la **vitalité** des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- revoir les mécanismes de **consultation** préalable avec les communautés;
- normaliser l'offre de services en français et en anglais** à la grandeur du pays;
- garantir l'**offre active** de services;
- faire référence aux **médias sociaux** en incitant les institutions fédérales et leurs employés à en tenir compte dans leurs interactions avec le public.

REVOIR LA PARTIE VII : PROMOTION DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS

En plus des mesures déjà énoncées dans sa partie VII, la Loi doit :

- garantir un véritable **continuum en éducation** en incluant des engagements spécifiques sur la **petite enfance** et l'**éducation postsecondaire**;
- obliger l'offre, par l'ensemble des provinces et territoires, de **programmes d'apprentissage du français et de l'anglais** au primaire et au secondaire;
- soutenir les **échanges** et les **expériences authentiques** comme des mesures favorisant l'apprentissage des langues à l'extérieur de la classe;
- appuyer le **développement économique, l'employabilité** et l'**entrepreneuriat**;
- établir un lien clair entre la **langue** et la **culture** qui l'accompagne;
- inclure des objectifs précis en matière d'appui aux **arts et à la culture**;
- assurer le **développement des capacités** des organismes **jeunesse**;
- soutenir l'**immigration** au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire, par des mesures de **recrutement**, de **promotion** et d'**intégration**;
- reconnaître les langues officielles comme **facteur d'intégration** à la société canadienne;
- voir au développement d'**espaces communautaires et culturels** qui favorisent la **construction identitaire**;
- énoncer clairement les objectifs de **revitalisation** des communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'**égalité réelle** des deux langues officielles;
- faire de la **sécurité identitaire** un objectif à atteindre;
- énoncer clairement l'obligation de **consultation** avec les communautés;
- prévoir des mesures positives pour des initiatives de **francisation**.

DÉFINIR LES PRINCIPES DE LA PARTIE VII

Certains concepts doivent être mieux définis dans la *Loi* :

- « **développement** » et « **épanouissement** » des communautés;
- « **mesures positives** »;
- « **par** et **pour** » les communautés.

ÉLARGIR LA PORTÉE DE LA LOI

Un cadre législatif distinct doit être considéré pour encadrer les objectifs qui touchent au développement des communautés minoritaires.

Le préambule de la *Loi* doit :

- élargir la portée du message au sujet de l'acceptation et de l'appréciation des deux langues officielles aux **Canadiens de toutes les origines et de tous les milieux**;
- faire référence aux concepts de **diversité culturelle et linguistique** qui marquent la société canadienne d'aujourd'hui.

ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Pour assurer la mise en œuvre d'objectifs qui relèvent de différents paliers de gouvernement, la *Loi* doit :

- prévoir des mécanismes plus rigoureux pour garantir une meilleure **collaboration intergouvernementale**;
- définir des **clauses linguistiques** à intégrer aux ententes intergouvernementales.

En plus des pouvoirs déjà accordés au commissaire aux langues officielles, à la partie IX de la *Loi*, il faut en prévoir d'autres pour :

- sanctionner** les institutions fédérales qui ne se conforment pas à la *Loi*;
- établir une liste d'infractions pour lesquelles des **amendes** seraient imposées.

Il faut désigner un organisme central, au plus haut niveau du gouvernement fédéral, responsable de la coordination, de la mise en œuvre et de l'application de la *Loi*.

La *Loi* doit inclure des mesures de révision périodique.

VISER PLUS HAUT

La *Loi* doit :

- contraindre les institutions fédérales à assurer une **promotion active** des deux langues officielles;
- définir les langues officielles comme des **compétences essentielles**;
- exiger le **bilinguisme** des candidats pour les postes de haut niveau;
- favoriser la création de **contenu numérique par et pour** les jeunes;
- prévoir des mesures positives pour la création de **contenu numérique en français**.

Conclusion

Les membres du Comité sénatorial sont fiers de constater l'engagement de la jeunesse canadienne à appuyer et à perpétuer les valeurs associées au bilinguisme et à la dualité linguistique. Dès le début de l'étude, ils croyaient important d'accorder le premier droit de parole aux jeunes, car ces derniers représentent non seulement l'avenir du pays, mais incarnent aussi son présent.

Au fil des rencontres des derniers mois, le groupe d'âge des 14 à 25 ans a su insuffler au débat portant sur la modernisation de la *Loi* des idées nouvelles et innovantes, teintées à la fois de réalisme et d'idéalisme. Les jeunes Canadiens et Canadiennes sont fiers de leurs deux langues officielles. Ils sont pour la plupart motivés à en perfectionner leur maîtrise. Ils sont toutefois confrontés à des obstacles qui les empêchent de réaliser pleinement leur idéal : un monde où le français et l'anglais deviendraient la norme dans l'ensemble de la société canadienne. Pour y arriver, ils sont prêts à mettre les efforts nécessaires, notamment en contribuant à bâtir des ponts entre les différentes communautés linguistiques du pays.

Les jeunes que le Comité sénatorial a rencontrés ont été en mesure de présenter des solutions concrètes pour que le gouvernement fédéral en vienne à repenser sa *Loi* vieille de 50 ans. Les jeunes sont convaincus que le gouvernement fédéral a un rôle important de leadership à jouer en matière de promotion des deux langues officielles. Ils souhaitent que la barre soit élevée d'un cran en matière de respect de la dualité linguistique canadienne. Ils imaginent un pays où il sera désormais normal de vivre en français ou en anglais, peu importe où ils se trouvent, et peu importe le type de services dont ils ont besoin. Ils veulent voir des changements qui auront un impact réel et positif sur leur vie de tous les jours.

Les jeunes idéalisent un Canada où la valorisation des deux langues officielles est chose du quotidien. Leur vision dépasse le cadre linguistique élaboré il y a 50 ans. Ils souhaitent élargir la réflexion en tenant compte des réalités d'aujourd'hui, marquées par une plus grande diversité de la population et des particularités régionales de plus en plus évidentes.

« La jeunesse imagine et veut vivre dans un Canada qui respecte la diversité linguistique, qui célèbre la dualité linguistique, qui valorise nos accents francophones régionaux et qui rassemble les communautés linguistiques du pays. »

Justin Johnson, FJCF, *Témoignages*, 1^{er} mai 2017.

« Je rêve qu'un jour le Canada devienne un pays où les citoyens parlent aisément deux, trois, quatre langues, partagent le bilinguisme officiel, et conservent la culture avec laquelle ils sont venus, par exemple, dans le cas des nouveaux arrivants. »

Nicolette Belliveau, *Le français pour l'avenir, Témoignages*, 5 juin 2017.

Le Comité sénatorial se servira des réflexions entendues ces derniers mois pour encadrer la suite de ses travaux. Il est fier d'avoir accordé le premier droit de parole aux jeunes dans cet exercice de modernisation de la *Loi*. Tout aussi fiers, d'ailleurs, que le sont les jeunes Canadiens et Canadiennes à promouvoir et à valoriser leurs deux langues officielles, maintenant et pour l'avenir.



La sénatrice Lucie Moncion et des élèves de l'école Évangéline se prennent en photo lors de la visite du Comité sénatorial à l'Île-du-Prince-Édouard.

Annexe A

Témoins

Nom de l'organisme	Porte-parole
Audiences publiques à Ottawa - 01.05.2017	
Fédération de la jeunesse canadienne-française	Justin Johnson, président Josée Vaillancourt, directrice générale
Réseau de développement économique et d'employabilité	Jean-Guy Bigeau, président-directeur général Simon Méthot, agent, Projet jeunesse Sébastien Benedict, gestionnaire, Relations gouvernementales et communautaires
Audiences publiques à Ottawa - 08.05.2017	
Quebec Community Groups Network	Rachel Hunting, membre Alexander Gordon, membre
Youth Employment Services Foundation	Mario Clarke, directeur, Programme d'entrepreneuriat Sarah Lukassen, coordonnatrice jeunesse
Audiences publiques à Ottawa - 29.05.2017	
Quebec High School	Warren Thomson, directeur
Audiences publiques à Ottawa - 05.06.2017	
Expériences Canada	Deborah Morrison, présidente-directrice générale Courtney Peters, participante au programme Khaleela Skinner, participante au programme
Audiences publiques à Ottawa - 12.06.2017	
Canadian Parents for French	Nicole Thibault, directrice générale nationale Austin Henderson, représentant Cristina Andronic, représentante Lucy Asante, représentante
Audiences publiques à l'Île-du-Prince-Édouard - 22.09.2017	
Société Nationale de l'Acadie	Xavier Lord-Giroux, président par intérim Véronique Mallet, directrice générale



Audiences publiques à l'Île-du-Prince-Édouard - 22.09.2017 (suite)

À titre personnel	<p>Marianne Cormier, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton</p> <p>Éric Forgues, directeur général, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Université de Moncton</p> <p>Isabelle Violette, professeure adjointe, département d'études françaises, Université de Moncton</p> <p>Mathieu Wade, stagiaire postdoctoral, Institut d'études acadiennes, Université de Moncton</p> <p>Madeleine Léger, étudiante, Université Mount Allison</p>
Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard	Paul Cyr, directeur de l'instruction
Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Île-du-Prince-Édouard	René Hurtubise, directeur de l'innovation, des programmes et des services en français
Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard	Anastasia Desroches, directrice générale
Canadian Parents for French de l'Île-du-Prince-Édouard	Gail Lecky, directrice générale
Réseau de développement économique et d'employabilité	Stéphane Blanchard, agent de développement jeunesse, Île-du-Prince-Édouard
La Coopérative d'intégration francophone de l'Î.-P.-É.	Jacinthe Lemire, directrice
Simple Feast Catering	Jérémy Arsenault, propriétaire
Canadian Parents for French	Thomas Haslam
Le français pour l'avenir	Katie Toole Victoria Gibbs
Fédération de la jeunesse canadienne-française	Alexis Couture, ancien président
Jeunesse Acadienne et Francophone de l'Île-du-Prince-Édouard	Jérémy Buote, vice-président
Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick	Sue Duguay, présidente
Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador	Mary-Jane Barter, présidente Gaël Corbineau, directeur général

Annexe B

Visites et rencontres informelles

Nom de l'organisme	Porte-parole
Visites et rencontres informelles à l'Île-du-Prince-Édouard - 21.09.2017	
Colonel Gray High School	Dominique Lecours, directrice Deneen Gallant-Norring, directrice adjointe Shruthi Bandi, élève Kristen Thompson, élève Kristi Stewart, élève Katia Hughes, élève Joe Thomson, élève Jack Ronahan, élève Mariah Doyle, élève
Athena Consolidated School	Jerry MacAuley, directeur Janice Doyle, directrice adjointe Shelley Schurman, enseignante, cours d'études sociales Charlene Campbell, enseignante, cours de français de base Kirsten Smith, élève Memphis Aitken, élève Kaden MacInnis, élève Montana Young, élève Kate MacKenzie, élève Michael Friesen, élève Cole Durley, élève Emma Dyer, élève Emily Woodside, élève Mya MacFarlane, élève Carter Ripley, élève Ashlyn Pridham, élève Emma Campbell, élève Fin Clapham, élève
Fromagerie artisanale de l'Isle	Mathieu Gallant, propriétaire
Société Saint-Thomas-d'Aquin	Aubrey Cormier, directeur général



Visites et rencontres informelles à l'Île-du-Prince-Édouard - 21.09.2017 (suite)

<p>École Évangéline</p>	<p>Paulette LeBlanc, directrice Jon Zalewski, enseignant Dawson Arsenault, élève Patrick Bernard, élève Britney Arsenault, élève Frédérick Morency, élève Tianna Gallant, élève Sophie Gallant, élève Nicolas Sillicker, élève Taylor Arsenault, élève Austin Arsenault, élève Renée Gallant, élève</p> <p>Gilbert Arsenault, élève Jillian Richard, élève Michel Arsenault, élève Miguel Arsenault, élève Felicity Montgomery, élève Thomas Arsenault, élève Nicolas Savoie, élève Emily Arsenault, élève Chloé Arsenault, élève</p>
<p>Collège de l'Île</p>	<p>Donald DesRoches, président Colette Aucoin, vice-présidente Dominique Chouinard, directrice des communications Alice Bérubé, enseignante Mélanie Gallant, enseignante Tasha Gallant, étudiante Sabrina Frew, étudiante Emilie Le Guellec, étudiante Nathan Arsenault, étudiant Austen Stewart, étudiant Roby Gallant, étudiant Justin Boutilier, étudiant Chelsey Wright, étudiante Jaryd Burt, étudiant Breanne Burgoyne, étudiante</p>

Annexe C

Table ronde avec la Fédération de la jeunesse canadienne-française

Nom de l'organisme	Porte-parole
Table ronde à Ottawa - 08.09.2017	
Intervenants de la Fédération de la jeunesse canadienne-française	Justin Johnson, président Sophie Brassard, vice-présidente Gillian Theoret, trésorière Martin Kreiner, membre (Alberta) Louis Roux, membre (Colombie-Britannique) Kyle Gill, membre (Île-du-Prince-Édouard) Derrek Bentley, membre (Manitoba) Émile Couturier, membre (Nouveau-Brunswick) Seth Fraser, membre (Nouvelle-Écosse) Pablo Mhanna-Sandoval, membre (Ontario) Gabriela Quintanilla, membre (Saskatchewan) Amélie Latour, membre (Yukon)
Sénat du Canada	L'honorable René Cormier, sénateur du Nouveau-Brunswick L'honorable Lucie Moncion, sénatrice de l'Ontario
Autres participants	Colin-Philip Belliveau-Simard, président, Francophonie jeunesse, Alberta Sue Duguay, présidente, Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick Julien Gaudet, directeur général, Association jeunesse fransaskoise Ariane Freynet Gagné, conseillère jeunes travailleurs, Conseil jeunesse provincial Adrien Buote, président, Jeunesse Acadienne et Francophone de l'Île-du-Prince-Édouard



Annexe D

Mémoires, présentations et autres documents

Brynaert Brennan et associé.e.s, *Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles : Argumentaire pour le renouvellement et le réinvestissement dans le programme présenté par les six organismes de prestation du programme*, préparé pour la Fédération de la jeunesse canadienne-française et. al., 6 septembre 2016.

Canadian Parents for French de l'Île-du-Prince-Édouard, Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 22 septembre 2017.

Comité sénatorial permanent des langues officielles, Table ronde avec la Fédération de la jeunesse canadienne-française, Ottawa, 8 septembre 2017.

Fédération de la jeunesse canadienne-française, « La perspective de la jeunesse canadienne : Contexte sociolinguistique et vitalité des communautés minoritaires francophones – Défis de l'apprentissage de la langue seconde – Promotion des deux langues officielles – Bilinguisme et perspectives d'emploi », Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 1^{er} mai 2017.

Fédération de la jeunesse canadienne-française, Synthèse des réponses de sondages des jeunes Canadiens et Canadiennes d'expression française, 1^{er} mai 2017.

Julia Albert, ambassadrice 2016, Le français pour l'avenir, La Loi sur les langues officielles, présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 5 juin 2017.

Madeleine Léger, étudiante, Université Mount Allison, Mémoire, présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 22 septembre 2017.

Murtaza Ebrahim, Malvern Initiatives, Mémoire, présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 13 octobre 2017.

Paul Cyr, directeur de l'instruction, Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 22 septembre 2017.

Rachel Hunting, membre, *Quebec Community Groups Network*, Suivi, envoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 21 juin 2017.

Réseau de développement économique et d'employabilité, Île-du-Prince-Édouard, Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 22 septembre 2017.

Youth Employment Services, Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 8 mai 2017.

Annexe E

Notes

- 1 Visite à l'école Évangéline, 21 septembre 2017.
- 2 Comité sénatorial permanent des langues officielles (OLLO), *Témoignages*, Ottawa, 1^{er} mai 2017 (Josée Vaillancourt, directrice générale, Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)).
- 3 Youth Employment Services (YES), *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 8 mai 2017, p. 4; OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 8 mai 2017 (Rachel Hunting, membre, Quebec Community Groups Network (QCGN)); OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 29 mai 2017 (Warren Thomson, directeur, Quebec High School (QHS)).
- 4 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 8 mai 2017 (Alexander Gordon, membre, QCGN).
- 5 YES (8 mai 2017), p. 6; Murtaza Ebrahim, Malvern Initiatives, *Mémoire*, présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 13 octobre 2017, p. 2 et 3.
- 6 FJCF, « *La perspective de la jeunesse canadienne : Contexte sociolinguistique et vitalité des communautés minoritaires francophones – Défis de l'apprentissage de la langue seconde – Promotion des deux langues officielles – Bilinguisme et perspectives d'emploi* », Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 1^{er} mai 2017, p. 4; FJCF, *Synthèse des réponses de sondages des jeunes Canadiens et Canadiennes d'expression française*, 1^{er} mai 2017, p. 5.
- 7 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Kyle Gill, membre (Î.-P.-É.), FJCF).
- 8 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 2 et 6.
- 9 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 2.
- 10 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Colin-Philip Belliveau-Simard, président, Francophonie jeunesse, Alberta).
- 11 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 1^{er} mai 2017 (Justin Johnson, président, FJCF); FJCF (1^{er} mai 2017), *Mémoire*, p. 6; OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Gabriela Quintanilla, membre (Saskatchewan), FJCF).
- 12 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Julien Gaudet, directeur général, Association jeunesse fransaskoise).
- 13 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 6.
- 14 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 2.
- 15 FJCF (1^{er} mai 2017), *Mémoire*, p. 4; OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Katie Toole, Le français pour l'avenir).
- 16 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 5 juin 2017 (Courtney Peters, participante au programme, Expériences Canada).
- 17 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 5.
- 18 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 5 juin 2017 (Nicolette Belliveau, ambassadrice 2012, Le français pour l'avenir).
- 19 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 1.
- 20 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Xavier Lord-Giroux, président par intérim, Société Nationale de l'Acadie (SNA)); OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Jacinthe Lemire, directrice, La Coopérative d'intégration francophone de l'Î.-P.-É.).
- 21 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Mathieu Wade, stagiaire postdoctoral, Institut d'études acadiennes, Université de Moncton, à titre personnel); OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Jacinthe Lemire, directrice, La Coopérative d'intégration francophone de l'Î.-P.-É.).
- 22 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Jacinthe Lemire, directrice, La Coopérative d'intégration francophone de l'Î.-P.-É.).
- 23 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 8 mai 2017 (Rachel Hunting, membre, QCGN).
- 24 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 29 mai 2017 (Warren Thomson, directeur, QHS).
- 25 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 5; YES (8 mai 2017), p. 6; OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 29 mai 2017 (Warren Thomson, directeur, QHS); OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 5 juin 2017 (Courtney Peters et Khaleela Skinner, participantes au programme, Expériences Canada); OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Éric Forgues, directeur général, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML), Université de Moncton, à titre personnel).

- 26 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 5 juin 2017 (Julia Albert, ambassadrice 2016, Le français pour l'avenir; Deborah Morrison, présidente-directrice générale, Expériences Canada); OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 12 juin 2017 (Nicole Thibault, directrice générale nationale, *Canadian Parents for French* (CPF)); OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (René Hurtubise, directeur de l'innovation, des programmes et des services en français, ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Î.-P.-É.).
- 27 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Amélie Latour, membre (Yukon), FJCF); Visite à l'école Évangéline, 21 septembre 2017.
- 28 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (René Hurtubise, directeur de l'innovation, des programmes et des services en français, ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Î.-P.-É.; Gail Lecky, directrice générale, CPF Î.-P.-É.).
- 29 FJCF (1^{er} mai 2017), *Mémoire*, p. 4; OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 8 mai 2017 (Rachel Hunting, membre, QCGN).
- 30 OLLO, *Horizon 2018 : Vers un appui renforcé à l'apprentissage du français en Colombie-Britannique*, Quatrième rapport, 1^{re} session, 42^e législature, mai 2017.
- 31 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Isabelle Violette, professeure adjointe, département d'études françaises, Université de Moncton, à titre personnel; Mathieu Wade, stagiaire postdoctoral, Institut d'études acadiennes, Université de Moncton, à titre personnel; Marianne Cormier, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton, à titre personnel).
- 32 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Marianne Cormier, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton, à titre personnel).
- 33 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Paul Cyr, directeur de l'instruction, Commission scolaire de langue française de l'Î.-P.-É.).
- 34 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 14 septembre 2017 (Martin Kreiner, membre (Alberta), FJCF).
- 35 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 1^{er} mai 2017 (Sébastien Benedict, gestionnaire, Relations gouvernementales et communautaires, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE)); OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Anastasia DesRoches, directrice générale, Fédération des parents de l'Î.-P.-É.); OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Jérémy Arsenault, propriétaire, *Simple Feast Catering*).
- 36 FJCF (1^{er} mai 2017), *Mémoire*, p. 4.
- 37 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 4.
- 38 OLLO (mai 2017).
- 39 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 2.
- 40 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Seth Fraser, membre (Nouvelle-Écosse), FJCF); OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Éric Forgues, directeur général, ICRML, Université de Moncton, à titre personnel).
- 41 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Mary-Jane Barter, présidente, Franco-Jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador (FJTNL)).
- 42 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 3.
- 43 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Marianne Cormier, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton, à titre personnel).
- 44 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Marianne Cormier, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton, à titre personnel).
- 45 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Louis Roux, membre (Colombie-Britannique), FJCF).
- 46 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 12 juin 2017 (Lucy Asante et Austin Henderson, représentants, CPF); Julia Albert, ambassadrice 2016, Le français pour l'avenir, *La Loi sur les langues officielles*, présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 5 juin 2017.
- 47 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Gail Lecky, directrice générale, CPF Î.-P.-É.).
- 48 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 5 juin 2017 (Julia Albert, ambassadrice 2016, Le français pour l'avenir; Khaleela Skinner, participante au programme, Expériences Canada).
- 49 Visite à *Athena Consolidated School*, 21 septembre 2017.
- 50 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (René Hurtubise, directeur de l'innovation, des programmes et des services en français, ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Î.-P.-É.; Gail Lecky, directrice générale, CPF Î.-P.-É.).

- 51 Visite à *Athena Consolidated School*, 21 septembre 2017.
- 52 Visite à *Colonel Gray High School*, 21 septembre 2017.
- 53 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 5 juin 2017 (Khaleela Skinner, participante au programme, Expériences Canada).
- 54 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 2, 4, 5 et 6.
- 55 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Madeleine Léger, étudiante, Université Mount Allison, à titre personnel); Visite au Collège de l'Île, 21 septembre 2017.
- 56 Visite au Collège de l'Île, 21 septembre 2017.
- 57 Visite au Collège de l'Île, 21 septembre 2017.
- 58 Visite à *Colonel Gray High School*, 21 septembre 2017.
- 59 OLLO (mai 2017).
- 60 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 29 mai 2017 (Warren Thomson, directeur, QHS).
- 61 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 5 juin 2017 (Khaleela Skinner, participante au programme, Expériences Canada).
- 62 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 5 juin 2017 (Julia Albert, ambassadrice 2016, Le français pour l'avenir).
- 63 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Julien Gaudet, directeur général, Association jeunesse fransaskoise; Pablo Mhanna-Sandoval, membre (Ontario), FJCF).
- 64 YES (8 mai 2017), p. 5.
- 65 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Adrien Buote, président, Jeunesse acadienne et francophone de l'Î.-P.-É. (JAFLIPE)).
- 66 FJCF (1^{er} mai 2017), p. 7; *Brynaert Brennan et associé.e.s, Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles : Argumentaire pour le renouvellement et le réinvestissement dans le programme présenté par les six organismes de prestation du programme*, préparé pour la FJCF et. al., 6 septembre 2016.
- 67 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 1^{er} mai 2017 (Simon Méthot, agent, projet jeunesse, RDÉE); Rencontre informelle avec Mathieu Gallant, Fromagerie artisanale de l'Isle, 21 septembre 2017.
- 68 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Stéphane Blanchard, agent de développement jeunesse, Î.-P.-É., RDÉE); RDÉE, Î.-P.-É., *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 22 septembre 2017.
- 69 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Katie Toole, Le français pour l'avenir); Visite à *Colonel Gray High School*, 21 septembre 2017; Visite à *Athena Consolidated School*, 21 septembre 2017.
- 70 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Stéphane Blanchard, agent de développement jeunesse, Î.-P.-É., RDÉE).
- 71 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Jérémy Arsenault, propriétaire, *Simple Feast Catering*); Rencontre informelle avec Mathieu Gallant, Fromagerie artisanale de l'Isle, 21 septembre 2017.
- 72 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Anastasia DesRoches, directrice générale, Fédération des parents de l'Î.-P.-É.; René Hurtubise, directeur de l'innovation, des programmes et des services en français, ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Î.-P.-É.); OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Stéphane Blanchard, agent de développement jeunesse, Î.-P.-É., RDÉE).
- 73 YES (8 mai 2017), p. 4; OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 8 mai 2017 (Rachel Hunting, membre, QCGN).
- 74 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 8 mai 2017 (Rachel Hunting, membre, QCGN).
- 75 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Alexis Couture, ancien président, FJCF).
- 76 FJCF (1^{er} mai 2017), *Mémoire*, p. 3.
- 77 FJCF (1^{er} mai 2017), *Mémoire*, p. 5.
- 78 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 6.
- 79 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Martin Kreiner, membre (Alberta), FJCF).
- 80 FJCF (1^{er} mai 2017), *Mémoire*, p. 2 et 5.
- 81 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (René Hurtubise, directeur de l'innovation, des programmes et des services en français, ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Î.-P.-É.); Visite à *Colonel Gray High School*, 21 septembre 2017.
- 82 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Sue Duguay, présidente, Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB)).

- 83 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Alexis Couture, ancien président, FJCF).
- 84 Murtaza Ebrahim (13 octobre 2017), p. 1 et 2.
- 85 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 1^{er} mai 2017 (Justin Johnson, président, FJCF).
- 86 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 6; OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Ariane Freynet-Gagné, conseillère jeunes travailleurs, Conseil jeunesse provincial).
- 87 OLLO, *L'épanouissement des communautés anglophones du Québec : Du mythe à la réalité*, Deuxième rapport, 1^{re} session, 41^e législature, octobre 2011.
- 88 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 29 mai 2017 (Warren Thomson, directeur, QHS).
- 89 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Émile Couturier, membre (Nouveau-Brunswick) FJCF).
- 90 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 3 et 5; OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 5 juin 2017 (Nicolette Belliveau, ambassadrice 2012, Le français pour l'avenir; Julia Albert, ambassadrice 2016, Le français pour l'avenir).
- 91 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Véronique Mallet, directrice générale, SNA; Isabelle Violette, professeure adjointe, département d'études françaises, Université de Moncton, à titre personnel).
- 92 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Éric Forgues, directeur général, ICRML, Université de Moncton, à titre personnel); OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Jacinthe Lemire, directrice, La Coopérative d'intégration francophone de l'Î.-P.-É.).
- 93 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 12 juin 2017 (Lucy Asante, représentante, CPF).
- 94 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Katie Toole et Victoria Gibbs, Le français pour l'avenir); Visite à *Athena Consolidated School*, 21 septembre 2017.
- 95 OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Thomas Haslam, CPF).
- 96 Visite à *Athena Consolidated School*, 21 septembre 2017.
- 97 OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 1^{er} mai 2017 (Josée Vaillancourt, directrice générale, FJCF); OLLO, *Témoignages*, Ottawa, 12 juin 2017 (Austin Henderson, représentant, CPF); OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Louis Roux, membre (Colombie-Britannique), FJCF); OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Xavier Lord-Giroux, président par intérim, SNA; René Hurtubise, directeur de l'innovation, des programmes et des services en français, ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Î.-P.-É.).
- 98 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Kyle Gill, membre (Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)), FJCF).
- 99 OLLO, Table ronde avec la FJCF, Ottawa, 8 septembre 2017 (Louis Roux, membre (Colombie-Britannique), FJCF).
- 100 FJCF (1^{er} mai 2017), *Mémoire*, p. 3; OLLO, *Témoignages*, Charlottetown, 22 septembre 2017 (Jérémy Buote, vice-président, JAFLIPE).
- 101 FJCF (1^{er} mai 2017), *Synthèse des réponses de sondage*, p. 5.





SÉNAT | SENATE
CANADA

#OLLO

sencanada.ca

